Nations Unies S/PV.5736



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5736e séance

Mercredi 29 août 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Gayama	(Congo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	Mme Adiwoso Asmady
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

07-49246 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, du Viet Nam et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Dan Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 24 août 2007, qui sera publiée sous la cote S/2007/514, et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mercredi 29 août 2007 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l' l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Riyad Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Michael Williams, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Williams à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Michael Williams. Puisque c'est la dernière fois que M. Williams intervient en sa qualité de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, je voudrais, au nom des membres du Conseil, saisir cette occasion pour le remercier de la contribution qu'il a apportée aux travail du Conseil, au moment où la situation évolue sur le terrain et où d'importants changements se produisent dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les connaissances de M. Williams et les points de vue qu'il a exprimés ont été vivement appréciés par les membres du Conseil, qui lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je donne maintenant la parole à M. Williams.

M. Williams (*parle en anglais*) : Je viens tout juste d'achever ma dernière visite dans la région en ma qualité de Coordonnateur spécial, et j'en reviens prudemment optimiste, mais conscient des nombreuses difficultés à venir. Le dialogue de fond qui s'est instauré entre le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Olmert, ainsi que les initiatives de réforme prises par le Premier Ministre palestinien, M. Fayyad, suscitent des attentes croissantes. L'engagement attendu de Tony Blair, représentant du Quatuor, une diplomatie régionale plus active et les préparatifs d'une série de rencontres internationales de haut niveau, avec, au premier plan, la réunion de novembre demandée par le Président Bush, renforcent ces efforts. Dans les mois à venir, le processus diplomatique devra être suivi et appuyé de près et il devra être étayé d'urgence par des efforts et mesures significatifs sur le terrain, si l'on veut venir à

bout des nombreux facteurs capables de faire dérailler ces initiatives.

Je voudrais en premier lieu évoquer le processus bilatéral entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, qui se sont de nouveau rencontrés hier pendant trois heures. Cette rencontre a suivi de près leur réunion du 6 août, organisée à Jéricho, qui a constitué la première visite d'un dirigeant israélien dans une ville palestinienne depuis sept ans. Ces réunions vont se poursuivre, puisque la prochaine est prévue pour le 10 septembre, peu avant l'arrivée d'une mission de la Secrétaire d'État américaine Rice dans la région. Les deux parties m'ont rapporté avoir eu des discussions et des échanges de fond sur les questions relatives au statut permanent, ainsi que sur les mesures de confiance. Il semble également qu'il y ait un désir commun et bienvenu de la part des deux parties de parvenir à un accord ou à une entente qui pourrait être présenté lors de la réunion internationale de novembre.

De manière inévitable, l'on constate des différences quant aux priorités relatives au contenu précis et à la portée de ce qui doit être réalisé. Pour que les attentes soient satisfaites, je crois que les entretiens doivent passer à la vitesse supérieure et aboutir à des arrangements concrets sur les questions relatives au statut permanent et sur les mesures de mise en œuvre. Compte tenu du caractère délicat de ces questions, du peu de temps disponible et de l'ampleur du travail à effectuer, cela ne sera pas facile. Mais, avec de la volonté politique et une action de soutien sur le terrain, j'estime que cela est possible.

Pour ce qui est de la situation en Cisjordanie, l'Autorité palestinienne, sous la direction du Premier Ministre Salam Fayyad, a commencé à appliquer des réformes ainsi qu'un programme de sécurité sérieux. Le Gouvernement de l'Autorité palestinienne a pris des mesures pour supprimer les postes non nécessaires et mettre un terme au recrutement de personnel superflu dans les ministères. Il prépare actuellement un plan d'urgence sur les dépenses publiques immédiates, tout en organisant de vastes consultations sur l'élaboration d'un programme de dépenses à moyen terme pour la période 2008-2010.

En ce qui concerne la sécurité, le fait qu'Israël ait accepté de ne pas poursuivre un certain nombre d'activistes recherchés pourvu qu'ils rendent les armes et se présentent aux bureaux de l'Autorité palestinienne a constitué un premier exemple important de coopération en matière de sécurité. Je voudrais également saluer le travail effectué par les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne à Djénine, qui ont récemment sauvé un soldat des Forces de défense israéliennes de la colère de la foule alors qu'il était entré par erreur dans la ville.

Il incombe aux deux parties de respecter les accords conclus et de faire progresser la coopération de manière à mettre rapidement fin aux incursions israéliennes et à permettre le déploiement d'un personnel de sécurité de l'Autorité palestinienne crédible dans les rues de villes telles de Naplouse. De nouvelles libérations de prisonniers permettraient également de renforcer la première et importante mesure positive déjà prise par le Premier Ministre Olmert dans ce domaine.

L'assouplissement du blocus est un autre impératif urgent. Même si Israël a des préoccupations légitimes, les 532 obstacles érigés en Cisjordanie continuent de restreindre la circulation des Palestiniens et d'empêcher toute activité économique normale. La liberté de circulation est fondamentale pour toute économie. Dans le contexte d'une coopération véritable en matière de sécurité et d'une autonomisation politique, il est vital qu'Israël desserre les blocages en Cisjordanie. Je suis également préoccupé par les informations rapportées par les institutions des Nations Unies quant aux difficultés d'accès accrues que rencontre leur personnel.

En ce qui concerne Gaza, à présent, je reste profondément préoccupé par les conséquences politiques, institutionnelles et socioéconomiques qu'entraîne la poursuite de la coupure des liens entre Gaza et la Cisjordanie. Le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad m'ont tous deux confirmé qu'ils restaient déterminés à faire repasser Gaza sous l'autorité légitime de l'Autorité palestinienne. Je me félicite de cette position claire. De son côté, le Hamas continue d'appeler au dialogue. Toutefois, tant qu'il n'y aura pas de mesures indiquant que le Hamas accepte le limogeage par le Président Abbas du Premier Ministre Haniyeh le 15 juin ou qu'il est prêt à modifier sa ligne de conduite, les progrès resteront impossibles.

Bien qu'un certain ordre ait pu être rétabli dans les rues de Gaza, les actions du Hamas s'inscrivent hors du cadre de l'état de droit et des institutions de l'Autorité palestinienne, ce qui suscite l'inquiétude quant au respect des droits de l'homme et au

développement futur de Gaza. Le Hamas recrute des volontaires et se sert des œuvres caritatives pour tenter d'assurer certains services, puisque la majorité des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne ne va plus au travail en raison du conflit sur l'identité de leurs supérieurs hiérarchiques.

Le Hamas continue d'asseoir son contrôle militaire sur la bande de Gaza, y compris par la création d'un nouvel organe de sécurité, d'une force côtière, d'une force de police féminine et d'une force chargée de la sécurité intérieure. Des informations font état d'une multiplication des arrestations et des affrontements avec les autres factions politiques. Des groupes de la société civile palestinienne ont obtenu confirmation des allégations de harcèlement à l'encontre des journalistes, d'arrestations arbitraires et de torture et autres violations des droits de l'homme perpétrées par les militants du Hamas.

L'Autorité palestinienne continue de payer les fonctionnaires du secteur public à Gaza. Grâce aux efforts de l'Autorité palestinienne, d'Israël et des Nations Unies, des vivres et des fournitures médicales parviennent à Gaza par deux points de passage, à savoir ceux de Sufa et de Karem Shalom, ainsi que par la bande transporteuse du point de passage de Karni. Pour la première fois en deux mois, des pommes de terre ont été exportées hier par le point de passage de Karem Shalom. Malgré une interruption temporaire de l'aide au début du mois, due à des inquiétudes quant à un possible détournement des ressources, la Commission européenne a repris ses versements afin de permettre la livraison à Gaza du carburant destiné à la production d'électricité.

Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes pour empêcher une dégradation alarmante de la situation socioéconomique à Gaza. La pénurie de certains biens essentiels, l'instabilité des prix, l'accumulation des ordures du fait des grèves au niveau municipal et, surtout, la fermeture massive de l'industrie constituent de graves sources de préoccupation. Le principal point de passage commercial, celui de Karni, est maintenant fermé depuis plus de deux mois, c'est-à-dire depuis que la prise du pouvoir par le Hamas a entraîné, côté palestinien, le retrait du personnel de sécurité de l'Autorité palestinienne ayant reçu une formation. Aucune importation de matières premières ou exportation de biens commerciaux n'a été possible par le point de passage de Karni. Il en résulte que 85 % des fabriques sont fermées et que 95 % des projets privés de construction sont interrompus, ce qui représente une perte de 160 millions de dollars. Il en va de même pour plusieurs projets de l'ONU portant sur un montant de 213 millions de dollars. Environ 70 000 ouvriers ont perdu leur emploi.

L'ONU et les autres partenaires continuent leurs efforts pour trouver une solution pouvant conduire à la réouverture rapide de Karni. La politique de l'ONU à cet égard est guidée par trois préoccupations. Premièrement, la population de Gaza ne devrait pas se voir infligée un châtiment collectif; deuxièmement, toute atteinte supplémentaire au tissu socioéconomique de Gaza ne fera qu'accroître sa dépendance vis-à-vis de l'aide et attiser le fanatisme; et troisièmement, toutes les mesures devraient être en accord avec l'objectif de réunifier le territoire palestinien occupé sous l'Autorité palestinienne. Je lance un appel à toutes les parties pour qu'elles coopèrent et œuvrent à la réouverture du point de passage de Karni.

Les violences entre Israéliens et Palestiniens se sont poursuivies ce mois-ci, coûtant la vie de 51 Palestiniens, alors que 145 autres ont été blessés, de même que 13 Israéliens. Dix-huit autres Palestiniens ont été tués et 88 blessés lors d'affrontements internes. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur trois aspects de ces violences.

Premièrement, 83 roquettes et 89 mortiers ont été tirés par des militants palestiniens, y compris ceux du Hamas, depuis Gaza sur Israël. Une école et une crèche ont été touchées à Sederot, et on comptait un bébé parmi les blessés. Le même type d'armes a aussi servi à plusieurs attaques contre des points de passage entre Israël et la bande de Gaza. Je condamne ces attaques perpétrées contre des civils et contre des points de passage par lesquels transitent à la fois des civils et le personnel humanitaire qui vient au secours de la population de Gaza. Les informations relatives à la poursuite de la contrebande d'armes et de matériel de l'Égypte vers la bande de Gaza sont une autre source d'inquiétude. Le 25 août, deux militants palestiniens ont escaladé le mur séparant Israël de Gaza et ont ouvert le feu sur des positions des Forces de défense israéliennes avant d'être tués par les tirs de ces mêmes Forces de défense israéliennes.

Deuxièmement, les victimes palestiniennes des opérations menées par les FDI en Cisjordanie et à Gaza comprennent, au cours de la dernière période, cinq

enfants tués et 23 blessés. Une Palestinienne est également morte d'une crise cardiaque alors qu'elle attendait, à un poste de contrôle de Cisjordanie, d'être emmenée à l'hôpital. Je rappelle à Israël l'obligation qui est la sienne de protéger les civils en vertu du droit international humanitaire et la nécessité de prendre des mesures de responsabilité plus crédibles, comme le demande la Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Troisièmement, je tiens à dire mon inquiétude quant aux agissements illicites de certains colons israéliens qui ont blessé huit Palestiniens, dont un membre du personnel des Nations Unies, lors d'incidents violents le mois dernier. À Hébron, des affrontements ont opposé des colons juifs aux forces de sécurité israéliennes. Dix-huit membres de ces dernières et 12 colons ont été blessés durant l'évacuation d'un bâtiment du marché de la vieille ville après le refus des colons d'obtempérer aux ordres du Gouvernement israélien. Trois colons ont également été blessés par des pierres lancées par des Palestiniens. Je note aussi que l'on n'a toujours pas progressé vers la libération du soldat israélien captif, Gilad Shalit, et j'appelle toutes les parties à travailler avec l'Égypte, qui s'efforce de régler cette question et d'améliorer le sort des prisonniers palestiniens.

En outre, je suis profondément préoccupé de constater que les activités d'implantation israéliennes se poursuivent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Je regrette d'avoir à dire que rien de crédible n'a été fait pour démanteler le moindre des plus de 100 postes avancés ni pour porter un coup d'arrêt aux implantations. Il est crucial, pour la crédibilité de la relance du processus diplomatique, qu'Israël s'efforce d'honorer les obligations qui lui incombent à cet égard au titre de la Feuille de route. La colonisation mine les espoirs de voir naître un État palestinien d'un seul tenant. Les implantations et leur infrastructure d'appui sont également une source importante de difficultés pour la population palestinienne, comme l'indique en détail le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans un rapport à venir.

J'ai décrit le processus bilatéral et les défis considérables à relever sur le terrain. J'en viens maintenant aux efforts diplomatiques régionaux et internationaux.

Au lendemain de la visite effectuée en Israël, fin juillet, par les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie, en tant qu'émissaires du comité de la Ligue des États arabes sur l'Initiative de paix arabe, les Ministres des affaires étrangères arabes se sont réunis au Caire le 30 juillet, où ils ont appelé à ce que la rencontre internationale de novembre revête un caractère global. Le Secrétaire général a récemment échangé des vues sur ces questions avec le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal. Le Secrétaire général estime qu'il convient d'encourager la participation la plus large possible du monde arabe à cette rencontre internationale, ce à quoi il compte travailler.

Dans ce contexte, je note également l'engagement persistant de la Syrie en faveur de l'Initiative de paix arabe. Je me félicite aussi des assurances reçues des dirigeants israéliens et syriens qu'ils n'ont aucune envie d'entrer en conflit, bien que des rapports indiquent des exercices militaires et des concentrations de troupes dans les deux camps, et en dépit des spéculations médiatiques au sujet d'une escalade des tensions.

Le Secrétaire général accueillera ses partenaires du Quatuor ici, au Siège de l'ONU, pour une réunion qui aura lieu le 23 septembre et à la suite de laquelle lui-même et les autres membres du Quatuor inviteront les membres du comité de suivi de la Ligue arabe sur l'Initiative de paix arabe à un dîner *iftar*. Cela donnera l'occasion importante de dresser un bilan des efforts bilatéraux en cours et de préparer la réunion internationale de novembre.

Le lendemain, soit le 24 septembre, le Comité spécial de liaison se réunira au niveau ministériel ici à l'ONU. Nous espérons que cette réunion réaffirmera l'appui ferme de la communauté internationale au programme du Gouvernement de l'Autorité palestinienne. Elle constituera également un pas important vers une conférence des donateurs pour les annonces de contributions qui devrait se tenir en décembre.

Le représentant du Quatuor, Tony Blair, prendra part à la fois aux réunions du Quatuor et à celles du Comité spécial de liaison, ce qui lui donnera l'occasion de faire part aux partenaires internationaux de son programme pour la période à venir en ce qui concerne l'appui à la réforme et au relèvement économique palestiniens. Le cabinet et le bureau de M. Blair sont en cours de constitution à Jérusalem, où il devrait arriver le 4 septembre pour sa seconde visite. Plusieurs bureaux et départements de l'ONU collaborent actuellement pour finaliser les dispositions visant à

fournir à la mission de M. Blair un appui à la sécurité et à la gestion financière.

Au Liban, l'impasse politique où se trouve le pays depuis novembre dernier se poursuit. Les initiatives internationales pour faciliter le dialogue libanais et s'attaquer aux causes du blocage continuent elles aussi, mais les positions des parties n'ont que peu évolué dans les faits. À cet égard, je tiens à rendre hommage aux récents efforts de la France, en particulier.

L'attention se porte à présent sur les élections présidentielles. Le Président du Parlement a entamé des consultations d'ordre constitutionnel, marquant le début du processus officiel par lequel les Libanais choisiront leur prochain Président. Le Secrétaire général espère qu'ils parviendront au consensus sur cette question cruciale. Il appuie le souhait exprimé par les Libanais d'organiser des élections présidentielles conformément à leur Constitution – ce qui permettrait de sortir de l'impasse politique où se trouve le pays.

Nous signalons également que le 5 août, des élections parlementaires partielles ont eu lieu dans un climat tendu mais ordonné pour les sièges rendus vacants par les assassinats tragiques de Pierre Gemayel et Walid Eido.

Dans le nord du Liban, les Forces armées libanaises sont entrées dans leur quinzième semaine d'affrontements avec les combattants de Fatah al-Islam dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared. Les chiffres officiels indiquent que 141 soldats ont été tués et des centaines d'autres blessés depuis le début des hostilités en mai. On n'a pas encore établi le nombre exact de victimes civiles. Les combattants de Fatah al-Islam refusent toujours de se rendre, défiant ainsi les appels de l'armée. La semaine dernière, l'armée a procédé à l'évacuation des derniers parents des combattants de Fatah al-Islam.

L'ONU collabore étroitement avec les autorités libanaises à l'élaboration d'une stratégie d'appui au Gouvernement pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared après le conflit et en vue de porter secours aux quelque 30 000 réfugiés palestiniens déplacés en raison des affrontements. Une action adaptée et concertée de la part des autorités libanaises et des donateurs restera nécessaire pour apporter une aide efficace.

Dans le sud, de manière générale, le calme se maintient. On a observé une légère baisse du nombre des violations par Israël de la Ligne bleue, avec 170 survols enregistrés depuis mon dernier exposé au Conseil. Cependant, la poursuite des survols représente une violation continuelle.

Malgré une réduction bienvenue du nombre d'incidents liés à des mines ou des engins non explosés ces derniers mois, la tragédie se poursuit. Le 23 août, un employé d'une organisation non gouvernementale a été tué alors qu'il procédait au dégagement d'un site jonché de bombes-grappes. Quatre démineurs civils ont été blessés lors de cet incident, et un superviseur a été touché dans un autre. À ce jour, 22 civils libanais ont trouvé la mort à cause des engins non explosés qui jonchent une grande partie du Sud-Liban.

Alors que l'ONU poursuit ses activités de déminage sur le terrain, la fourniture des informations nécessaires sur l'utilisation de munitions en grappes accélèrerait considérablement les opérations de déminage et réduirait la menace qui pèse actuellement sur les civils. Suite à l'adoption de la résolution 1773 (2007) la semaine dernière, le Secrétaire général appelle une nouvelle fois Israël à communiquer ces renseignements sur les bombes-grappes larguées.

J'en terminerai en disant que nous ne nous pouvons pas nous permettre un nouvel échec dans les efforts visant à relancer le processus de paix israélo-arabe. Il y a aujourd'hui un espoir qui faisait défaut depuis pratiquement sept ans. À ce stade, un contretemps pourrait avoir de graves conséquences. Nous ne pouvons pas non plus laisser l'impasse politique interne ou les opposants à la souveraineté et à l'unité libanaises faire obstacle au progrès réalisés au cours de l'année écoulée au Liban. Dans les deux cas, l'engagement de la communauté internationale doit être solide et pragmatique pour avancer dans l'application des résolutions de ce Conseil.

La possibilité d'œuvrer en ce sens en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies et Conseiller spécial sur le Moyen-Orient, rôle qui m'a été confié lors de la guerre de l'été dernier au Liban, me manquera. Je tiens à remercier le Secrétaire général et son prédécesseur de m'avoir donné cette chance, et je veux aussi rendre hommage au professionnalisme et au dévouement de mes collègues au sein du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et ici à New York. Je leur souhaite tout le succès possible et je suis impatient de travailler étroitement avec l'ONU dans la région en ma nouvelle qualité.

Le Président : Je remercie M. Williams de son exposé. Comme les membres du Conseil en sont convenus, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont priées d'en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil, étant entendu qu'elles pourront en distribuer la version longue sous forme imprimée.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée m'associer à vous, Monsieur le Président, pour saluer le travail remarquable de M. Michael Williams, qui est l'exemple même des meilleures traditions de la fonction publique internationale et qui a travaillé pour le Secrétariat au nom de la communauté internationale, faisant preuve encore aujourd'hui d'un grand professionnalisme dans la façon dont il a traité ce dossier très complexe, et nous donnant des conseils équilibrés et constructifs qui nous aident effectivement à mieux nous acquitter de notre responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Nous regretterons de ne plus le voir et nous lui souhaitons bonne chance pour ses activités futures.

Le 16 juillet, le Président Bush a demandé qu'une réunion internationale rassemble, à l'automne, les nations qui appuient un règlement prévoyant deux États, qui rejettent la violence, reconnaissent le droit d'Israël à l'existence et s'engagent à respecter tous les accords conclus précédemment entre les parties. Cette réunion sur un règlement prévoyant deux États, solution au conflit israélo-palestinien, cherchera à appuyer les pourparlers et les négociations entre les parties, à réaliser des progrès notables sur la voie de la paix, à créer un État palestinien et à mettre un terme au conflit. Nous pensons que le Gouvernement du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad peut être un partenaire pour la paix. La communauté internationale l'a reconnu et, de ce fait, elle a rétabli les relations diplomatiques et économiques avec le Gouvernement de l'Autorité palestinienne. Comme l'a dit le Président Bush, la communauté internationale doit travailler avec l'Autorité palestinienne pour poser les fondements institutionnels et économiques solides d'un futur État palestinien.

Dans cet ordre d'idée, la Secrétaire d'État, Mme Rice, et le Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad, ont signé un programme d'aide de 80 millions de dollars afin d'appuyer les efforts de réforme et de professionnalisation des forces de sécurité palestiniennes. Cet accord-cadre officialise l'intention qu'ont les États-Unis de fournir une assistance à l'Autorité palestinienne afin de promouvoir le maintien de l'ordre en renforçant et en réformant le secteur palestinien de la sécurité. Nous pensons que la capacité d'assurer la sécurité de la population est une des responsabilités fondamentales de tout gouvernement en exercice. L'état de droit et la sécurité doivent être les fondements de tout gouvernement palestinien efficace.

Nous pensons que ce programme d'aide permettra d'améliorer la capacité de l'Autorité palestinienne d'assurer la sécurité du peuple palestinien, de lutter contre le terrorisme, de renforcer la confiance entre les parties et, en fin de compte, de répondre aux besoins de sécurité tant des Palestiniens que des Israéliens.

Les États-Unis et l'Autorité palestinienne ont travaillé étroitement ensemble pour élaborer ce programme et continuer de coopérer à sa mise en œuvre. Le programme d'aide à la sécurité vient s'ajouter à une assistance de plus de 190 millions de dollars versés cette année par les États-Unis au Gouvernement Abbas-Fayyad. Nous encourageons d'autres acteurs, en particulier les parties régionales, à monter au créneau pour fournir une aide supplémentaire en cette période critique.

Nous continuons d'appeler tous les Palestiniens à rejeter la terreur et le Gouvernement de l'Autorité palestinienne à arrêter les terroristes, à confisquer les armes illégales et à lutter contre la corruption. Nous restons vivement préoccupés par l'intransigeance continue et l'occupation illégale de Gaza par le Hamas, y compris les mesures prises récemment pour y réprimer la liberté d'expression.

Nous sommes très préoccupés par le fait que le Hamas accorde l'asile à des organisations terroristes sœurs qui opèrent à Gaza, et nous condamnons fermement les actes de terreur continus tels que les tirs aveugles de roquettes lancés à maintes reprises depuis Gaza contre des civils en Israël.

Nous nous félicitons des réunions tenues les 6 et 28 août entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas. Ce sont les deuxième et troisième réunions qu'ils ont eues depuis fin juin. Nous appuyons fermement le dialogue direct entre les parties. Les États-Unis restent déterminés à œuvrer avec Israël et les Palestiniens sur les problèmes quotidiens qui

affectent la vie des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que sur une solution politique menant à la création d'un État palestinien. Nous avons toujours dit qu'un dialogue bilatéral entre les parties est l'élément clef qui permettra de réaliser la vision de deux États. Nous continuerons de travailler à cette fin avec les parties et avec la communauté internationale.

Le développement d'une économie et d'institutions palestiniennes viables reste vital pour le succès et la prospérité d'un futur État palestinien. Les États-Unis attendent avec intérêt la réunion du Comité spécial de liaison à New York le mois prochain, ainsi que la réunion du Quatuor au cours de laquelle nous espérons entendre le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, nous faire état de son voyage dans la région et de ses recommandations au sujet du programme économique et institutionnel. Nous attendons avec intérêt de poursuivre la coordination et la coopération avec les Palestiniens, la communauté internationale et le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, pour jeter les bases de la vision de deux États propre au Président Bush, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Pour ce qui est de la situation au Liban, je noterai brièvement que nous nous félicitons de la décision unanime du Conseil de sécurité de proroger d'une année le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous restons attachés à un Liban souverain, démocratique et prospère et nous continuons d'appeler à la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant le Liban, à savoir les résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Si nous saluons l'action de la FINUL au Sud-Liban, nous restons vivement préoccupés par les rapports constants faisant état d'infractions à l'embargo sur les armes le long de la frontière libano-syrienne, et nous demandons à tous les États, en particulier à la Syrie et à l'Iran, de respecter leurs engagements en vertu de la résolution 1701 (2006).

Nous dénonçons également le fait que les milices n'ont toujours pas déposé les armes. Ces questions, ainsi que le sort des deux soldats israéliens enlevés, doivent être réglées si l'on veut assurer le succès des efforts de paix.

Nous saluons les élections parlementaires partielles qui ont eu lieu au Liban ce mois-ci dans la paix et la transparence. Nous félicitons les vainqueurs et le peuple libanais pour ce processus et attendons avec intérêt la tenue d'élections présidentielles tout aussi libres, régulières et pacifiques cet automne, qui se dérouleront conformément à la Constitution libanaise et seront exemptes de toute ingérence étrangère.

M[me] **Asmady** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier M. Williams de son exposé très complet sur la question dont nous sommes saisis. L'Indonésie considère que la situation au Moyen-Orient est l'une des questions de paix et de sécurité non réglées les plus importantes dans le monde actuel.

Les conflits dans l'histoire de l'humanité ont un début et une fin. La guerre qui a donné naissance au système étatique de Westphalie s'est achevée au bout de 30 ans. La Première Guerre mondiale a duré quatre ans et la Seconde Guerre mondiale, six ans. La plupart des conflits dans d'autres régions, par exemple dans les Balkans, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ont pris fin.

Le conflit au Moyen-Orient, toutefois, dure depuis la deuxième moitié des années 40, et rien n'indique qu'il touche à sa fin. L'évolution de la situation sur le terrain a fait de ce conflit l'un des plus explosifs et des plus longs de l'histoire. Le conflit du Moyen-Orient restera sans solution tant que toutes les parties concernées ne feront pas d'efforts supplémentaires pour trouver une solution viable. Et le moment est opportun pour tenter de régler le conflit israélo-arabe et de négocier la paix.

La poussée actuelle des efforts diplomatiques déployés à divers niveaux pour relancer le processus de paix est un fait nouveau positif. Une série de réunions du Quatuor a préparé la voie à un rôle plus important. À notre avis, toutes les parties intéressées doivent s'engager dans un processus politique substantiel et sans exclusion qui débouchera sur un consensus.

La reprise des réunions bilatérales entre le Président Abbas et le Premier Ministre israélien, M. Olmert, le 6 août, est également encourageante. Ma délégation pense cependant que cette réunion ne sera significative que si Israël s'engage véritablement dans les pourparlers et par rapport aux quatre questions fondamentales, à savoir le sort des réfugiés palestiniens qui ont fui ou ont été contraints de fuir leurs foyers; le statut de Jérusalem; les frontières d'un État palestinien

et le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie.

Le rôle actif de la Ligue des États arabes peut être très utile à bien des égards, y compris en conférant une légitimité et une perspective régionale aux efforts déployés. Nous avons pu constater dans d'autres régions la réussite de ce type de démarche conférant une légitimité. Les arrangements régionaux peuvent être un puissant complément aux activités de l'ONU elle-même, et leur participation doit être encouragée.

L'Initiative de paix arabe de 2002 que défend la Ligue est un processus de paix endogène qui mérite notre appui. Cette initiative a l'avantage de représenter une position arabe commune et un engagement à coopérer en faveur de la paix et la stabilité dans la région. Nous appuyons la création d'un comité spécial composé d'États Membres intéressés et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, comme le propose le document présentant l'Initiative de paix arabe. Nous appuyons les efforts réalisés dans le cadre de l'Initiative qui visent à obtenir la coopération du Conseil de sécurité, ainsi que du Quatuor et d'autres parties intéressées.

La paix en Palestine reste loin de se concrétiser. Il ne pourra y avoir de paix viable dans ce pays que lorsque les Palestiniens seront unis. Les divisions et schismes internes menacent de compromettre le concept d'une Palestine souveraine et indépendante et d'affaiblir les efforts concertés en vue de réaliser cette idée. Nous pensons par conséquent qu'un dialogue entre le Hamas et le Fatah est vital pour avancer et doit être considéré comme étant de la toute première importance.

L'appui et l'assistance apportés à la Palestine par la communauté internationale ne doivent pas élargir les divisions politiques et de fait entre Palestiniens, mais devraient plutôt promouvoir l'unité entre eux. Tout effort visant à aider une faction aux dépens d'autres factions ne fera que créer davantage de difficultés pour les Palestiniens et pour l'idée d'un État palestinien indépendant et souverain.

Ma délégation partage le point de vue selon lequel la population de la bande de Gaza ne doit pas être punie pour la prise de pouvoir par le Hamas. Les Palestiniens de Gaza font partie d'une nation palestinienne qui aspire à la création d'un État démocratique et pacifique. Nous pensons aussi que les engagements souscrits par la communauté internationale en faveur de la Palestine ne doivent pas se fonder uniquement sur les coûts humanitaires, mais aussi sur les principes qui promeuvent la paix et l'unité.

La fin du conflit entre le Hamas et le Fatah à Gaza est encourageante. Mais l'Indonésie reste vivement préoccupée par l'aggravation de la situation humanitaire à Gaza. La région est devenue de plus en plus isolée sur les plans économique et politique et le blocus israélien a brusquement interrompu le commerce. Comme cela a été signalé, plus de 90 % des usines de Gaza ont été fermées et 70 000 personnes ont perdu leurs emplois, parce que les matières premières ne peuvent pas y être acheminées.

Selon nous, ce sont là des facteurs qui pourraient aboutir à la violence et au conflit et nous ne devons pas permettre que cette situation continue de se détériorer. Les habitants dépendent de l'appui constant de l'ONU et nous devons continuer de le fournir, tout en travaillant avec les parties au conflit pour tenter de trouver le plus rapidement possible une solution politique plus satisfaisante.

Le fardeau que les Palestiniens subissent aujourd'hui a été alourdi par les incursions continues effectuées par les forces d'occupation israéliennes dans les villes et quartiers palestiniens. L'Indonésie déplore vivement ces actions inhumaines et illégales, qui constituent de graves violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme.

En ce qui concerne le Liban, l'unité est un aspect essentiel pour parvenir à une paix durable dans le pays. Ainsi, l'Indonésie appuie pleinement l'initiative de la France qui a accueilli un dialogue interlibanais et son suivi. Nous encourageons le Gouvernement libanais et toutes les parties concernées du pays à redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale. À notre avis, c'est par la combinaison d'une démarche sincère de la communauté internationale pour aider le Liban et d'un engagement ferme de la part de toutes les factions du pays en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale qu'il sera possible de faire régner la paix, la stabilité et l'unité dans le pays.

L'invasion du Liban par Israël il y a un an a non seulement provoqué des dégâts matériels et des victimes civiles parmi les Libanais, mais a aussi introduit une menace à la sécurité et la stabilité de la

partie sud du Liban et au-delà. Le Conseil de sécurité a réagi de façon décisive face à cette incursion, en renforçant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et en élargissant son mandat, par l'adoption de la résolution 1701 (2006). Ma délégation constate qu'un an après son déploiement, la FINUL a non seulement donné aux Libanais la possibilité de reconstruire et de rétablir leur vie quotidienne, mais a aussi aidé à créer un nouvel environnement stratégique militaire et de sécurité au Sud-Liban.

La FINUL est à l'avant-garde de l'application de la résolution 1701 (2006). Nous pensons que seule la FINUL a l'autorité pour contrôler sur le terrain le respect par toutes les parties concernées des dispositions de la résolution 1701 (2006). Nous pensons aussi que la FINUL doit avoir les moyens de décourager, en ayant les capacités d'y réagir, toute velléité de défier et compromettre la résolution 1701 (2006), y compris les violations quotidiennes de l'espace aérien libanais par les Forces de défense israéliennes, qui contreviennent de façon flagrante à l'esprit et à la lettre de la résolution 1701 (2006). Nous restons très préoccupés par les engins non explosés qui restent présents au Sud-Liban à la suite des bombardements par Israël durant la guerre de l'été dernier. À cet égard, l'Indonésie s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général demandant instamment au Gouvernement israélien de fournir le plus rapidement possible à l'ONU les données relatives aux frappes qui ont produit ces engins non explosés. Le cessez-le-feu permanent envisagé par la résolution 1701 (2006) est encore loin de se réaliser. Le rôle de la FINUL reste critique pour contrôler la cessation des hostilités et parvenir à un cessez-le-feu permanent.

Le conflit au Moyen-Orient perdure depuis très longtemps. La nécessité de trouver un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit est criante. Le Gouvernement indonésien veut aider à mettre un terme à ce long conflit amer qui fait souffrir les parties depuis bien trop longtemps.

Nous espérons que les efforts multilatéraux, y compris ceux du Conseil de sécurité et du Quatuor et de la Ligue des États arabes, pourront déployer tout leur potentiel et contribuer à la réalisation d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, reposant sur les résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), le mandat de Madrid, le principe de l'échange des territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe.

M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué la réunion d'information ce matin pour débattre de la situation au Moyen-Orient. Je remercie M. Michael Williams, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son dernier exposé devant le Conseil. Nous lui souhaitons bonne chance et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La question du Moyen-Orient reste l'un des problèmes les plus anciens et les plus importants dont le Conseil est saisi et qu'il examine à intervalles réguliers. Toutefois, ce qui a toujours caractérisé cette question est le maigre progrès réalisé dans le processus de paix. Quant à la violence, elle continue sans relâche et les mauvaises nouvelles ne cessent de nous parvenir depuis cette région.

Le mois dernier, Israël, la puissance occupante, a poursuivi ses pratiques illégales et inhumaines dans la bande de Gaza et la Cisjordanie occupées, faisant de nombreux morts parmi les civils, dont des enfants sans défense, ce qui constitue une violation flagrante du droit international. Cela constitue concrètement une violation claire et sans ambiguïté des dispositions pertinentes des Conventions de Genève. Le droit d'Israël de défendre ses citoyens ne justifie pas le recours à ces pratiques excessives, illégales et inhumaines. En fait, de telles pratiques ne peuvent que compromettre les chances de poursuivre le processus de paix et contribuer à une recrudescence des tensions dans le monde arabe et musulman, créant de ce fait un environnement propice à la propagation de la violence.

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement israélien continue de violer le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est et autoriser des excavations et démolitions le long du mur occidental du complexe. Malgré les justifications infondées fournies par le Gouvernement israélien à ces travaux d'excavation, ils sont considérés comme faisant partie d'un train de mesures prises par Israël pour modifier le statut juridique, la composition démographique et les sites religieux et historiques de la ville occupée de Jérusalem. Ces mesures et actions sont illégales, nulles et non avenues, comme l'ont souligné à maintes reprises le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et comme l'indique clairement la résolution 465 (1980).

Les désaccords intervenus récemment entre frères en Palestine sont malencontreux. Nous sommes convaincus que cette situation ne perdurera pas. Cela étant dit, nous soulignons qu'il est dans l'intérêt de chacun que l'accord national palestinien soit réalisé. Par ailleurs, il est inacceptable qu'Israël exploite les événements de Gaza pour justifier l'imposition d'un blocus injuste et d'un embargo économique dans la bande de Gaza, qui nuisent à l'ensemble de sa population innocente. Gaza est devenue une immense prison dans laquelle la population civile souffre d'une pénurie de ses besoins fondamentaux et fait l'objet d'importantes restrictions de la liberté de circulation. Cet environnement contribue à détériorer les conditions humanitaires, déjà graves, de la population civile. La bande de Gaza est au bord de l'effondrement économique et est devenue totalement tributaire de l'aide internationale, comme l'a signalé récemment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ces circonstances tragiques, la nécessité d'accélérer les efforts visant à un règlement pacifique, global et durable de la crise n'a jamais été aussi évidente. La communauté internationale, notamment le Quatuor, devrait prendre des mesures visant en tout premier lieu à établir la stabilité et l'unité nationale palestinienne entre les différentes factions. Elle devrait s'abstenir de toute action susceptible de mener à l'exacerbation des divergences entre frères, étant donné l'impact négatif des divergences internes sur la paix et la sécurité dans la région.

Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix – malgré quelques progrès positifs limités, tels que la réunion tenue récemment entre le Président palestinien et le Premier Ministre israélien – l'engagement des acteurs internationaux est indispensable pour faire avancer le processus de paix. Nous pensons donc que l'intention exprimée par le Quatuor de se réunir en septembre prochain dans le cadre des efforts qu'il déploie pour fournir un appui diplomatique aux pourparlers, constitue une décision tant positive qu'utile. À cet égard, nous espérons que la nomination de M. Blair en tant que nouvel Envoyé spécial du Quatuor constituera un pas en avant vers la revitalisation du rôle du groupe, et nous lui souhaitons plein succès dans son travail.

Nous espérons également que l'initiative des États-Unis d'organiser une conférence de paix sur le Moyen-Orient en automne prochain aboutira à des résultats concrets et ne connaîtra pas un sort similaire aux initiatives antérieures. Pour que cette entreprise aboutisse, toutes les parties doivent se battre pour la paix de façon authentique. Elles doivent également reconnaître que la violence ne saurait constituer une solution au Moyen-Orient. La solution doit en réalité se fonder sur la création de deux États, conformément aux références internationales, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la feuille de route du Quatuor.

S'agissant de la question du Liban, nous partageons les préoccupations de toutes les parties qui estiment que la situation politique dans ce pays est pour l'instant caractérisée par l'instabilité. Un an après l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la situation aux frontières reste calme, mais Israël doit cesser ses violations continues de l'espace aérien libanais et coopérer dans l'application de ladite résolution et d'autres résolutions pertinentes du Conseil ayant trait au Liban, car il s'agit d'une condition préalable à la stabilité à long terme. Tous les Libanais doivent s'unir pour faire face aux menaces à la stabilité, à la sécurité et à l'unité nationale du Liban. Toutes les forces politiques libanaises doivent retourner à la table des négociations et mettre les intérêts nationaux au-dessus de toutes autres considérations.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier M. Williams de son exposé complet et détaillé. Je tiens à le remercier des efforts qu'il a déployés par le passé et je lui souhaite également plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Au cours du mois dernier, la situation qui règne au Moyen-Orient a évolué de façon encourageante. Nous avons observé qu'un groupe de prisonniers palestiniens avait été libéré et qu'Israël avait restitué des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne. Ce sont des mesures positives qu'il convient de reconnaître.

Nous nous félicitons en particulier des deux réunions tenues au début de ce mois entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, notamment celle qui s'est achevée pas plus tard qu'hier à Jérusalem. Nous saluons la volonté des deux dirigeants de maintenir la dynamique suscitée par ces réunions et attendons avec intérêt les efforts que déploieront les deux parties afin de se comprendre et de parvenir à une confiance mutuelle, de coopérer et de construire des

bases aussi nécessaires que solides pour relancer le processus de paix palestino-israélien.

En dépit de cette évolution, la situation qui règne au Moyen-Orient reste une source de préoccupation. Les hostilités entre les parties palestinienne et israélienne se poursuivent, causant des victimes civiles. Aucune garantie n'est offerte aux Palestiniens s'agissant de leur liberté de circulation sur leur propre territoire. La situation humanitaire se détériore rapidement. L'approvisionnement en électricité et en vivres, ainsi que la situation sanitaire, nous préoccupent beaucoup.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir une aide au peuple palestinien. Parallèlement, nous exhortons toutes les parties concernées à respecter le droit international humanitaire et à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment à ouvrir les points de passage aux frontières afin d'améliorer la situation humanitaire à Gaza.

Dans le même temps, nous avons bon espoir que tous les partis politiques en Palestine répondront aux attentes de leur peuple et de la communauté internationale, placeront au-dessus de tout la situation d'ensemble ainsi que leurs intérêts à long terme, et renforceront leur unité et leur coopération pour un avenir commun.

La Chine a toujours été d'avis que la création d'un État palestinien indépendant vivant dans la paix, côte à côte avec Israël, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de l'échange de territoires contre la paix constitue la seule voie pour régler le différend entre les Palestiniens et Israël de façon globale, durable et équitable. Le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert ont pris des premières dispositions très importantes dans cette direction.

L'histoire nous enseigne que la réalisation de la paix au Moyen-Orient exige que toutes les parties déploient des efforts incessants et que ce processus prendra du temps. La Chine estime que la communauté internationale devrait assumer les responsabilités qu'on attend d'elle et créer un environnement favorable, tout en offrant l'appui nécessaire à la relance des pourparlers entre la Palestine et Israël.

Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau du Quatuor qui se tiendra le mois prochain à New York. Nous espérons que le Quatuor proposera de nouvelles initiatives afin de relancer les négociations entre les deux parties. En même temps, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle actif dans la question du Moyen-Orient. Nous avons bon espoir que l'ONU, le Quatuor, les pays de la région et la Ligue des États arabes resserreront leurs contacts et coordonneront leur action pour, ensemble, faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Le problème du Liban et d'Israël constitue un important volet de la question du processus de paix au Moyen-Orient. Une paix globale au Moyen-Orient ne sera pas possible sans une solution appropriée du différend entre le Liban et Israël. La Chine lance encore une fois un appel en faveur de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, de l'instauration rapide d'un cessez-le-feu permanent et d'un règlement durable du différend.

La Chine suit également de près l'évolution de la situation au Liban. Nous espérons que le peuple libanais restera uni et qu'il règlera ses divergences internes de manière pacifique, en préservant l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de son pays.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Michael Williams, pour son très utile exposé. Je salue les efforts qu'il déploie, y compris sa visite au Moyen-Orient la semaine dernière, afin de relancer le processus de paix.

Ma délégation se félicite de la rencontre entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, qui s'est déroulée à Jérusalem le mardi 28 août. Nous espérons qu'elle contribuera à restaurer la confiance et à créer une atmosphère propice à faire progresser le processus de paix vers l'objectif ultime de la solution prévoyant deux États.

Le Ghana se félicite également de l'engagement renouvelé et des récentes activités entreprises par le Quatuor pour le Moyen-Orient, y compris les arrangements pris par le Secrétaire général pour ouvrir un bureau à Jérusalem au service du représentant du Quatuor, M. Tony Blair, qui est chargé d'aider à mobiliser l'appui et les ressources de la communauté internationale en vue de reconstituer les institutions palestiniennes de gouvernance, de promouvoir l'État de droit et de contribuer à redresser l'économie des territoires occupés.

Nous espérons vivement que le représentant du Quatuor pourra compter sur la bonne volonté et le plein appui de toutes les factions palestiniennes et des parties de la région, dont la coopération s'avérera décisive pour garantir le succès de ses initiatives au cours des prochains mois.

La relance récente de l'Initiative de paix arabe, et notamment la reprise des consultations entre Israël et ses voisins arabes, constituent des pas dans la bonne direction. Nous appelons tous les États de la région à continuer de jouer un rôle positif et constructif pour faciliter la quête de la paix au Moyen-Orient.

Ma délégation est préoccupée par la situation humanitaire dans les territoires occupés, en particulier par l'aggravation des conditions socioéconomiques à Gaza. Elle demande la mise en œuvre rapide de l'Accord réglant les déplacements et le passage, afin d'atténuer les difficultés des civils innocents, notamment les femmes et les enfants.

Pour ce qui est du Liban, le Ghana salue la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour les sacrifices qu'elle a consentis et se félicite de l'adoption de la résolution 1773 (2007) prorogeant le mandat de la FINUL, laquelle a, avec les forces armées libanaises, contribué à créer ce qui a été décrit à juste titre comme un nouvel environnement stratégique au Sud-Liban. Nous exhortons les parties à rester engagées dans les mécanismes tripartites afin de régler les questions en suspens. En tant que pays fournisseur de contingents, le Ghana se félicite également des mesures prises par le Secrétaire général pour réduire les risques encourus par le personnel de la FINUL et garantir sa sécurité.

La situation inquiétante qui règne dans le nord du Liban, où le siège du camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared se poursuit depuis plus trois mois, sans qu'une issue soit en vue, est une source de grave préoccupation. Nous demandons aux milices du Fatah al-Islam de reconnaître la souveraineté du Gouvernement libanais et de déposer les armes, dans l'intérêt de la paix.

Nous sommes tout aussi inquiets de l'absence de progrès dans le processus de dialogue et de réconciliation nationale interlibanais et nous invitons les divers partis politiques à tenter de reconvoquer le parlement de manière à faire les préparatifs nécessaires à la tenue des élections présidentielles, puisque le mandat du Président Emile Lahoud touche à sa fin.

Nous accueillons avec satisfaction les informations fournies par le cartographe en ce qui concerne la définition géographique des fermes de Chebaa et nous appelons toutes les parties à continuer de coopérer avec lui, puisqu'il doit se rendre de nouveau dans la région dans les prochains jours.

Afin de garantir une paix durable au Liban, nous appelons tous les acteurs concernés de la région à respecter pleinement les dispositions des résolutions 1559 (2004), 1701 (2006) et des autres résolutions pertinentes, y compris la nécessité de respecter la souveraineté du Liban et la légitimité de son gouvernement démocratiquement élu et de ses institutions.

La situation politique, sécuritaire et humanitaire au Moyen-Orient demeure instable et représente toujours un danger évident pour la paix et la sécurité internationales. Seule une action concertée, soutenue par la volonté politique nécessaire des acteurs pertinents dans la région et au sein de la communauté internationale, pourra nous permettre de contenir, de stabiliser et de régler la situation. Nous espérons que les prochaines conférences régionales, qui doivent être organisées par le Quatuor, ainsi que les conférences internationales sur le Moyen-Orient, qui doivent se tenir, à l'initiative des États-Unis, dans les prochains mois, contribueront à la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et remercier M. Williams de son excellent exposé sur la situation dans la région. Nous le remercions de son travail remarquable et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne. De plus, comme nous partageons également l'analyse de la situation et les observations de M. Williams, je limiterai ma déclaration aux remarques suivantes.

Ainsi que nous l'avons entendu lors de l'exposé, ces derniers mois ont été marqués par plusieurs activités diplomatiques déterminantes; des initiatives et une évolution de la situation concernant le conflit israélo-palestinien qui, nous l'espérons, contribueront largement à faire progresser le processus de paix dans la région et à surmonter les impasses du passé.

Je voudrais tout d'abord me féliciter de la déclaration publiée par le Quatuor le mois dernier, qui reflète de manière précise la complexité de la situation sur le terrain et offre, selon nous, des idées d'importance vitale sur la manière de procéder plus avant et d'améliorer les chances de paix dans la région. Nous sommes convaincus que le Quatuor constitue le mécanisme le mieux approprié pour faire avancer le processus de paix et nous attendons avec intérêt sa prochaine réunion, prévue ici à New York, le mois prochain, ainsi que la poursuite de son plein engagement.

Nous nous félicitons également de la nomination comme représentant du Quatuor de M. Tony Blair, qui a notre entier soutien. Nous estimons que cette nomination est une mesure concrète de plus pour renforcer les efforts de paix en cours dans la région. Les résultats de sa dernière visite, effectuée les 24 et 25 juillet, et de la visite de la Secrétaire d'État américaine Rice, le 1er août, dans la région, lesquelles ont comporté des rencontres avec des représentants israéliens et palestiniens, sont encourageants. Nous en attendons avec intérêt le suivi prévu.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre plein appui à un règlement du conflit israélo-palestinien juste, global et durable, fondé sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur les buts et principes de la Feuille de route, et sur les négociations entre les deux parties. Nous considérons que la communauté internationale doit mobiliser et intensifier ses efforts pour aider les parties à atteindre un tel règlement le plus tôt possible, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et mondiales.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction et nous appuyons l'appel du Président Bush à la tenue d'une réunion internationale cet automne dans le but de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous estimons également que l'Initiative de paix arabe conserve toute son importance et qu'elle constitue un élément essentiel pour le succès du règlement du conflit au Moyen-Orient. Nous espérons que les contacts pris entre les pays de la Ligue des États arabes et Israël, symbolisés, entre autres, par la récente visite historique des ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie en Israël, le 25 juillet dernier, permettront d'obtenir des résultats tangibles à cette fin.

Outre les efforts multilatéraux et les initiatives diplomatiques déjà mentionnés, nous insistons également sur la nécessité de poursuivre le dialogue direct et substantiel ainsi que les rencontres entre le Premier Ministre israélien, M. Olmert, et le Président palestinien, M. Abbas. Ces rencontres sont à nos yeux déterminantes pour enregistrer de nouveaux progrès vers la solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix. Nous nous félicitons de leur rencontre d'hier à Jérusalem et nous espérons que ces contacts seront désormais réguliers et que les deux dirigeants sauront saisir et renforcer encore cet élan positif en prenant des mesures concrètes et immédiates, en particulier des mesures de confiance.

L'initiative israélienne de libérer un groupe de prisonniers et de détenus palestiniens et de reprendre le transfert partiel des taxes et revenus douaniers palestiniens retenus par Israël sont des exemples concrets de telles actions et constituent des avancées vitales qui sont tout à fait les bienvenues. Toutefois, nous réitérons également notre appel à Israël pour qu'il débloque tous les fonds palestiniens encore sous séquestre et à venir, qu'il libère les parlementaires palestiniens détenus et qu'il continue de respecter les nouveaux engagements pris au titre de la Feuille de route, ce qui favorisera un progrès du processus de paix.

En ce qui concerne la partie palestinienne, nous réaffirmons notre appui au Président Mahmoud Abbas et aux mesures qu'il a prises pour reprendre le contrôle de la situation dans les territoires palestiniens et rétablir l'ordre, ainsi qu'au Gouvernement palestinien du Premier Ministre Salam Fayyad. Nous avons également exprimé directement notre appui par l'entremise du Ministre des affaires étrangères, M. Ján Kubiš, lors de la visite qu'il a effectuée en Israël et dans les territoires palestiniens au début du mois de juillet.

Pour ce qui est de la situation sur le terrain, il est d'une importance capitale de ne pas oublier la situation humanitaire critique qui, d'abord et surtout, touche en permanence la population de Gaza. Il ne faut pas l'abandonner. Il faut absolument travailler à trouver les moyens d'ouvrir les postes frontière afin de permettre la circulation de l'aide humanitaire et des échanges commerciaux à destination et en provenance de Gaza. À cet égard, nous demandons également au Hamas de mettre fin à ses actions illégales à Gaza, lesquelles sont contraires à l'état de droit et sortent du cadre d'action

de l'Autorité palestinienne, que nous considérons comme l'unique représentant du peuple palestinien.

En même temps, nous condamnons avec force les tirs de roquettes effectués depuis Gaza contre des cibles et des populations civiles en Israël. Nous lançons de nouveau un appel à la cessation immédiate des actes de violence commis par des factions palestiniennes et des attaques visant Israël, ainsi qu'à la libération du soldat israélien enlevé, le caporal Shalit.

En ce qui concerne Israël, bien que nous pensions qu'il ait le droit légitime de se défendre contre le terrorisme et ses auteurs, et bien que nous comprenions qu'il s'inquiète de la sécurité et du bien-être de ses citoyens, nous tenons à souligner que les mesures et les ripostes israéliennes doivent toujours être proportionnées et respectueuses du droit international, notamment pour ce qui est de la protection des civils.

Pour en venir brièvement au Liban, nous restons vivement préoccupés par l'instabilité et l'impasse politique continues qui paralysent le pays et entravent le processus de réconciliation et de reconstruction. Nous demandons à toutes les parties au Liban de reprendre le dialogue national et d'assumer leurs responsabilités afin d'instaurer une paix durable dans le pays, dans l'intérêt de l'ensemble de la population libanaise.

Nous sommes d'avis que les prochaines élections présidentielles constitueront une phase cruciale du processus de normalisation et de stabilisation de la situation politique au Liban. Il importe de veiller à ce que les élections se déroulent dans le calme et dans le respect de la Constitution, conduisant à l'élection du Président et consolidant les institutions démocratiques dans le pays.

Nous appuyons le Gouvernement libanais élu démocratiquement et dans la légitimité. Le mandat qu'il a reçu du peuple libanais, aux élections démocratiques de 2005, de diriger le pays doit être respecté par tous.

Nous exhortons tous les acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban, et à cesser sans plus tarder toute ingérence étrangère. À cet égard, nous pensons que la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Liban à parvenir à une solution globale et durable par le biais de la mise en œuvre intégrale des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Ces résolutions doivent être respectées et intégralement mises en œuvre par tous les acteurs pertinents de la région et à l'intérieur même du pays.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier de sa déclaration M. Michael Williams, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa prochaine entreprise qui, nous l'espérons, sera moins agitée que celle qu'il vient d'achever.

Ma délégation souscrit à la déclaration que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a eu, ces dernières semaines, un mouvement encourageant vers la reprise de la recherche de la paix dans le conflit israélo-palestinien. Les réunions qu'ont tenues le Président palestinien Abbas et le Premier Ministre israélien Olmert ont été un fait nouveau positif, de même que la visite historique en Israël de deux ministres arabes des affaires étrangères représentant la Ligue des États arabes, dans l'intention de promouvoir l'Initiative de paix arabe. L'appel lancé par le Président Bush à la tenue d'une conférence internationale sur la Palestine au cours des prochains mois, afin de réunir les parties et de relancer ainsi le processus de paix, a également suscité des espoirs au Moyen-Orient et en fait au-delà.

Toutefois, cette évolution positive de la situation ne s'est toujours pas traduite par des progrès sur le terrain en Palestine. La réalité est que les Palestiniens continuent de vivre sous l'occupation, ce qu'ils subissent depuis des décennies. Ils sont confrontés à des difficultés quotidiennes, exacerbées par les 550 points de contrôle qui limitent leur circulation et leur accès. Les incursions violentes de l'armée israélienne dans les zones palestiniennes se poursuivent sans relâche, tandis que les colonies de peuplement israéliennes et le mur de séparation s'étendent, en dépit des condamnations internationales. En outre, des milliers de prisonniers politiques palestiniens continuent de croupir dans les prisons israéliennes.

Chaque jour, les Palestiniens des territoires occupés continuent de faire face à une politique israélienne qui viole les principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international

relatif aux droits de l'homme. Ces actions sapent toute évolution positive vers la paix. La situation à Gaza, en particulier, mérite toute notre attention.

Il y a eu un an hier, le 28 août 2006, M. Arnold Vercken, Directeur de pays du Programme alimentaire mondial dans le territoire palestinien occupé, déclarait à propos de Gaza :

> « L'économie est littéralement en train de toucher le fond. Les industries étaient l'épine dorsale de l'économie de Gaza et les secteurs alimentaires de l'agriculture et de la pêche étouffent en raison de la situation actuelle. » (*Centre de nouvelles des Nations Unies, page Web, 28 août 2006*).

M. Vercken a ensuite fait état de la destruction de près de 400 hectares de terres agricoles, y compris de tuyaux d'irrigation et de serres, qui ont laissé les agriculteurs démunis, sans soutien pour relancer les cultures. Il a déclaré ensuite que « Les infrastructures de Gaza restent délabrées, ce qui affecte quotidiennement la vie de 1,4 million de personnes. » Il a également ajouté que l'approvisionnement en eau et électricité restait faible et peu fiable.

Tentant de trouver une conciliation entre les signes encourageants et la situation tragique qui continue de régner sur le terrain, l'Ambassadeur Ryad Mansour, Observateur permanent de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a écrit ce qui suit dans une lettre en date du 26 juillet 2006 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité :

> « Il convient de saisir ces opportunités et d'en tirer parti, de rejeter les actions illégales d'Israël qui nous poussent tous dans la direction opposée et d'obliger Israël à cesser de violer le droit international, notamment le droit humanitaire et les droits de l'homme, et à respecter les résolutions de la légitimité internationale et à rechercher sérieusement la paix de bonne foi. » (*S/2007/459, par. 5*).

La communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que les progrès politiques réalisés en Palestine soient accompagnés de changements qui améliorent la vie des Palestiniens. Étant donné les responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales que lui confère la Charte, le Conseil ne peut se permettre d'ignorer les souffrances du peuple palestinien. Toute inaction de la part du Conseil sera toujours mal interprétée comme une acceptation des souffrances endurées sur le terrain.

Une fois de plus, ma délégation tient à réaffirmer que le chemin qui mène à la paix doit comprendre la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël, chacun des deux États jouissant de frontières sûres et internationalement reconnues. Cette vision d'une solution à deux États a déjà été consacrée par la résolution 1397 (2002). Nous ne pouvons permettre que cette vision s'évanouisse.

M. Lacroix (France) : Je souhaite d'abord remercier le Secrétariat et, en particulier, M. Michael Williams, pour sa présentation sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier Michael Williams pour le travail remarquable accompli ces dernières années, au moment où il quitte ses fonctions, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Ma délégation par ailleurs s'associe à la déclaration que prononcera tout à l'heure le représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne.

L'exposé du Secrétariat nous permet une nouvelle fois de mesurer l'ampleur des difficultés sur le terrain et la nécessité absolue d'avancer sans délai sur la voie d'un règlement.

Dans la période récente, un certain nombre de motifs d'espoir sont apparus. Mais, pour chacun d'eux, il conviendra d'aller beaucoup plus loin afin que l'on puisse dépasser ce que le Président de la République française a appelé « ce sentiment désespérant que la paix ne progresse pas » et que même « elle recule dans les esprits et les cœurs ».

Un premier élément décisif sera la capacité à reconstruire une Autorité palestinienne forte et à conforter son autorité. La France ne ménagera pas ses efforts dans ce sens, à titre national comme dans le cadre de l'Union européenne. Elle apportera en particulier son plein soutien à l'action du nouveau Représentant spécial du Quatuor, M. Tony Blair.

Mais c'est d'abord par leurs propres actions que les deux parties créeront les conditions d'une solidification de l'Autorité palestinienne. Les mesures israéliennes graduées destinées à renforcer l'Autorité palestinienne prises à Charm el-Cheikh le 25 juin et

lors des rencontres de Jérusalem le 16 juillet et de Jéricho, le 6 août, vont ainsi dans le bon sens et la France les salue. Mais pour être à la hauteur des enjeux actuels, elles doivent être approfondies.

Ainsi, dans l'immédiat, il est nécessaire de remédier à la précarité de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, en particulier à Gaza, où elle continue de se détériorer et dont l'économie est proche de l'asphyxie : il est urgent de prendre les mesures concrètes permettant la réouverture du terminal de Karni et des autres points de passage à Gaza ainsi qu'en Cisjordanie. Nous appelons également une nouvelle fois l'ensemble des acteurs sur le terrain à respecter le droit international humanitaire et à assumer leurs responsabilités en matière de protection des civils.

De manière plus générale, des mesures plus substantielles poseraient les jalons d'un règlement en renforçant l'Autorité palestinienne : je pense notamment à la libération d'un plus grand nombre de prisonniers, à la levée des restrictions à la circulation en Cisjordanie ou encore au démantèlement des « colonies sauvages » et à l'arrêt de l'expansion des colonies.

De son côté, l'Autorité palestinienne doit montrer qu'elle exerce pleinement son autorité en luttant sans merci contre le terrorisme et en multipliant ses efforts pour obtenir la libération sans délai de Gilad Shalit. Pour ce faire, la France compte sur l'action du Président Abbas auquel elle réaffirme son plein soutien. La nomination de M. Salam Fayyad au poste de Premier Ministre a ouvert une nouvelle page. À terme, la reprise d'un dialogue interpalestinien sera nécessaire, pour éviter une coupure durable entre Gaza et la Cisjordanie. La France demeure attachée à l'unité des Palestiniens et à la préservation des institutions de l'Autorité palestinienne.

Au-delà, il est indispensable de relancer une authentique dynamique de paix conduisant à la création d'un État palestinien. Il est, en effet, essentiel de donner un horizon politique aux peuples. La France note ainsi, avec intérêt, la reprise d'un dialogue israélo-palestinien. Nous estimons également que la tenue à l'automne d'une conférence internationale est un élément positif. Nous devons tout faire pour renforcer la dynamique qui semble se mettre en place. Le Quatuor doit ainsi y prendre toute sa place, en pesant en faveur d'une solution dont nous connaissons tous les grands paramètres : la création d'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique et viable vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. La réunion du Quatuor prévue en septembre constitue une occasion importante pour avancer dans ce sens, en liaison avec les pays de la région, notamment l'Égypte, la Jordanie, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, qui ont un rôle de premier plan à jouer pour favoriser la paix au Moyen-Orient.

La France estime, enfin, que, si l'on avance vers un accord, la communauté internationale – et, en particulier, le Conseil de sécurité – doit être prête à apporter les garanties permettant aux deux parties d'avoir la confiance nécessaire pour mettre en œuvre un éventuel accord. Tout en ayant la conviction que la paix se négociera d'abord entre Israéliens et Palestiniens, la France est déterminée à prendre ou à soutenir toute initiative utile.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous réunissons comme tous les mois pour examiner la situation au Moyen-Orient, et il nous incombe avant tout de constater avec préoccupation la persistance des affrontements interpalestiniens, qui continuent de faire des victimes au sein de la population palestinienne elle-même.

En plus des pertes de vies humaines, ces affrontements, inutile de le dire, ont d'autres conséquences sur les plans humanitaire et économique, qui entravent le processus de paix. L'activité économique dans le territoire occupé, y compris dans la bande de Gaza, est fortement perturbée du fait de la fermeture d'entreprises et de la perte de dizaines de milliers d'emplois. Dans ces conditions, le risque d'un effondrement permanent existe et il doit être évité.

Dans une optique constructive, il incombe à la communauté internationale d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire à la population palestinienne et de poursuivre ses efforts en vue d'élever son niveau de vie, qui continue de se dégrader de façon dramatique. Il faut également que les autorités israéliennes, sans porter atteinte à la sécurité de leur pays, garantissent la fluidité nécessaire à la circulation des personnes et des biens et ne réduisent pas l'activité de la population de cette région à un état de complète dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire.

L'autre tâche centrale reste celle d'asseoir une administration efficace sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. Cela est indispensable pour éviter

la détérioration des conditions de vie quotidienne comme pour juguler les attaques contre des objectifs civils israéliens et pour empêcher le trafic d'armes sur le plan interne. Dans ce contexte, nous saluons la nomination de l'ancien Premier Ministre du Royaume-Uni, Tony Blair. Nous sommes sûrs que ses qualités de meneur contribueront, dans le cadre de l'exécution de son mandat, au renforcement des institutions palestiniennes, surtout dans les domaines clefs pour la population que sont l'éducation, la santé et la sécurité.

Par ailleurs, nous pensons qu'Israël doit aussi prendre des mesures sur le terrain, notamment suspendre l'implantation de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés et entreprendre le démantèlement – et avant tout interrompre la construction – du mur de séparation, dont la présence et le symbolisme sont contraires aux accords conclus et à l'esprit de coexistence pacifique. Comme cela a été dit, les entraves aux déplacements des Palestiniens nuisent aux efforts déployés en vue d'apaiser les tensions et provoquent une grave détérioration des conditions économiques et sociales.

Au plan diplomatique, nous reconnaissons le caractère positif du dialogue entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert et nous encourageons sa poursuite, notamment en tenant compte de l'initiative du Président des États-Unis George Bush d'organiser, cet automne, une réunion internationale afin de relancer le processus de paix israélo-palestinien et de progresser vers l'objectif d'établir un État palestinien viable et indépendant. Le Pérou souhaite que l'initiative rassemble tous les acteurs du processus et que les accords conclus soient contraignants pour toutes les parties, de sorte que le processus de paix puisse être mis en œuvre de façon efficace et complète.

D'autre part, il est nécessaire de garder à l'esprit que la question de l'occupation du Golan syrien reste pendante et qu'il faut donc laisser la porte ouverte aux négociations entre les parties pour parvenir à une solution.

S'agissant du Liban, nous sommes préoccupés par la crise politique persistante dans le pays, crise qui est avant tout due aux agissements de groupes armés opérant hors de tout contrôle gouvernemental. C'est pourquoi, les forces politiques libanaises doivent reprendre le dialogue national en vue de trouver un accord et de restaurer la souveraineté de l'État sur l'ensemble de son territoire.

Le Pérou accueille avec satisfaction la récente reconduction unanime du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et nous tenons à rendre une nouvelle fois hommage aux soldats qui ont péri au champ d'honneur. Nous condamnons les groupes armés qui ont attaqué les Casques bleus de l'ONU. Nous réitérons en outre notre appel à respecter pleinement la Ligne bleue et à éviter toute initiative susceptible de porter atteinte à la souveraineté des deux côtés de la ligne et de constituer une menace pour la sécurité.

Ma délégation espère que les recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise pourront être mises en œuvre au plus tôt et invite le Gouvernement libanais à poursuivre ses efforts en ce sens.

En ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban, nous saluons la décision prise récemment par le Gouvernement néerlandais d'accueillir son siège sur son territoire.

On le voit, la situation d'ensemble est précaire et envoie des signaux contradictoires. Néanmoins, ma délégation espère que les efforts combinés des divers acteurs politiques attachés à trouver une solution, en particulier ceux du Moyen-Orient, permettront de relancer le dialogue sur tous les fronts nécessaires – c'est en effet la seule manière d'apporter des solutions justes, globales et permanentes à cette région qui souffre depuis trop longtemps.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Coordonnateur spécial, M. Williams, de son exposé ainsi que de ses efforts en vue de trouver une solution à la crise au Moyen-Orient.

L'Italie s'associe sans réserve à la déclaration qui sera prononcée par la présidence de l'Union européenne.

L'évolution la plus significative intervenue dans le processus de paix au Moyen-Orient est l'intensification des pourparlers directs entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, notamment lors de leurs rencontres des 6 et 28 août. Nous espérons que les parties poursuivront leurs efforts dans un esprit de progrès. À cet égard, nous apprécions particulièrement l'initiative lancée par le Président Bush qui consiste à convoquer, cet automne, une conférence internationale dont le double objectif sera de contrôler le processus de reconstruction des

institutions et d'appuyer le processus bilatéral de négociations politiques. Bien que nous espérions en savoir davantage sur son contenu et la forme qu'elle prendra, l'initiative signale clairement l'attachement des États-Unis à favoriser un règlement définitif dans le cadre des efforts déployés au niveau multilatéral. La conférence ouvre un horizon sans précédent en permettant de relier les progrès directs entre les deux parties au besoin de stabilité régionale mis en avant dans l'importante initiative de paix de la Ligue arabe.

Sur le plan interpalestinien, alors qu'un conflit apparemment insoluble persiste entre le Fatah et le Hamas, la communauté internationale devra faire le maximum pour faciliter la réconciliation nationale dès que les conditions seront réunies. Nous devons nous efforcer d'appuyer le Président Abbas, de manière à renforcer son rôle en tant qu'interlocuteur crédible et légitime d'Israël. Il est nécessaire que le Président de l'Autorité palestinienne soit en mesure de présenter à l'opinion publique palestinienne des résultats tangibles, en particulier pour ce qui est d'améliorer les conditions de vie au quotidien.

Ma délégation ne croit pas à une solution qui impliquerait deux peuples et trois États. Le peuple palestinien doit rester uni dans l'objectif commun de créer un État palestinien indépendant, démocratique et viable qui existe dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

L'Italie appuie les efforts du Président Abbas et le gouvernement légitime du Premier Ministre Fayyad. Nous espérons que la division de fait des territoires palestiniens qui existe actuellement pourra être surmontée, et nous restons désireux de dialoguer avec tous les partis politiques palestiniens dont les programmes et actions reflètent les principes énoncés par le Quatuor. Les territoires palestiniens demeurent divisés, et l'on observe une dégradation marquée de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Ce sont là des questions qui suscitent une profonde inquiétude de la part de l'Italie. Nous devons continuer à faire en sorte que les secours d'urgence parviennent à ceux qui en ont besoin, et nous sommes convaincus que toutes les parties œuvreront de bonne foi pour maintenir un couloir humanitaire ouvert.

Il est temps désormais de se montrer ambitieux, si nous voulons saisir l'occasion qu'offre le renouveau du dialogue entre les parties. De toute évidence, pour progresser vers la solution à deux États en laquelle nous croyons, il nous faut promouvoir le renforcement de la confiance mutuelle entre les parties, à travers des mesures visant, d'une part, à améliorer le sort de la population palestinienne et, d'autre part, à asseoir la perspective d'une État palestinien indépendant sur des bases institutionnelles, économiques et sécuritaires solides. À cet égard, nous avons bon espoir que le travail du Représentant spécial du Quatuor en termes de renforcement des capacités s'avèrera décisif.

Nous estimons néanmoins que l'ambition suppose que les deux parties aient le courage de commencer à s'attaquer, au moins de manière générale, aux questions centrales relatives au statut final, à savoir Jérusalem, les frontières territoriales et les réfugiés, en tenant compte des progrès importants qui ont été enregistrés dans ces trois domaines lors des négociations précédentes de Camp David et Taba. Nous devons faire en sorte que la conférence annoncée joue un rôle fondamental dans l'avancement du processus de paix, à la faveur aussi d'une dimension régionale élargie.

De ce point de vue, l'Italie appuie fermement une action plus résolue de la part du Quatuor pour relancer le processus diplomatique et apporter une solution définitive au conflit israélo-arabe, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux objectifs de la Feuille de route.

En ce qui concerne la situation nationale libanaise, nous tenons à formuler l'espoir qu'à l'approche des élections présidentielles, elle ne se détériorera pas davantage. Les nouvelles que nous recevons de Beyrouth donnent matière à inquiétude : les forces qui s'opposent à la stabilité du Liban constitue malheureusement encore une menace réelle. Il est impératif que la communauté internationale maintienne son appui au Gouvernement du Premier Ministre Siniora.

Parmi les nombreux problèmes en suspens au Liban, le plus crucial à l'heure actuelle est probablement l'élection du Président de la République, dont nous espérons qu'elle interviendra dans les temps, après un processus électoral libre et équitable menant à l'élection d'un candidat accepté par l'ensemble des Libanais.

S'il est vrai que toutes les formations politiques libanaises ne doivent ménager aucun effort pour reprendre les pourparlers et sortir de l'impasse où se trouve le pays, il est également indispensable que tous

les pays de la région, et en particulier la Syrie, aident à promouvoir une solution politique à la crise du Liban. Pour notre part, nous n'avons jamais cessé d'insister sur ce point, invitant à plusieurs reprises les autorités syriennes à jouer un rôle positif et effectif dans la stabilité du Liban et de l'ensemble du Moyen-Orient.

Nous estimons qu'il est essentiel, en vue d'une normalisation progressive de la situation le long de la frontière israélo-libanaise, de traiter rapidement et de régler de manière positive la question des deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah, cela dans le cadre d'un échange global de prisonniers.

L'absence de solution trouvée à la question des fermes de Chebaa est également préoccupante, étant donné que cela constitue un foyer de tension à la frontière israélienne et alimente les revendications des groupes armés. Nous saluons le travail effectué ces derniers mois par les cartographes des Nations Unies et espérons qu'une proposition pourra bientôt être faite pour lancer les consultations nécessaires entre les parties concernées, de sorte que la zone des fermes puisse être rapidement placée sous le contrôle de l'ONU dans l'attente d'un accord sur les frontières entre la Syrie et le Liban.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier M. Williams de son exposé et de l'important travail qu'il a accompli au Moyen-Orient, et nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir. Les informations qu'il nous a fournies sur les progrès dans les pourparlers entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert sont très positives, mais le tableau qu'il nous a dressé demeure grave. Nous sommes préoccupés d'apprendre que les positions de certains membres de la communauté internationale peuvent constituer ce que M. Williams a qualifié de « facteurs susceptibles de saper les entreprises et les efforts de longue haleine ».

À notre avis, la communauté internationale peut, dans le processus de paix palestino-israélien, choisir deux voies. La première est celle de la recherche d'une nouvelle unité palestinienne et de l'appui à une solution consistant à la création de deux États intégrant l'ensemble du peuple palestinien. La seconde voie, apparemment déjà choisie par certains des acteurs du processus, consiste en une politique double visant à soutenir le Gouvernement du Président Abbas en Cisjordanie et à isoler le Hamas à Gaza.

Notre délégation est en désaccord avec toute politique tendant à exacerber la division de l'Autorité palestinienne. De la même manière que le Conseil a lancé un appel en faveur de l'unité et de la réconciliation interne par un dialogue n'excluant aucune partie, nous enjoignons nous aussi les principaux acteurs du processus de paix d'encourager l'unité nationale palestinienne par toutes les voies diplomatiques disponibles, y compris l'ouverture de canaux de communication avec le Hamas.

Le Hamas représente une partie considérable de la population palestinienne, représentation que l'on ne peut exclure du Gouvernement palestinien. Mais le Hamas doit être un acteur responsable dans le processus menant à la création, à terme, d'un État palestinien viable. Tant qu'il n'accepte pas que la solution à la question palestinienne est celle prévoyant deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix, le Hamas demeurera un obstacle à l'unité nationale et, par conséquent, ne pourra prendre part au processus de paix.

Israël peut et doit également déployer de nombreux efforts pour faire avancer le processus. Il doit par exemple mettre un terme à la construction illégale du mur de séparation et des implantations en Cisjordanie. De même, il doit permettre de plus larges échanges de biens essentiels avec la bande de Gaza et éviter son effondrement économique imminent. La création d'un État palestinien viable implique que la bande de Gaza soit stable. Des signes de bonne volonté de la part d'Israël seraient extrêmement utiles à cet égard.

En ce qui concerne le Liban, nous sommes dans l'attente des élections présidentielles du mois prochain. Il est crucial qu'elles soient menées à bien de manière transparente et pacifique et dans le respect de la Constitution. Il est tout aussi important que leurs résultats soient, dans ces conditions, acceptés par tous les partis libanais et par la communauté internationale. Le règlement du problème libanais et une paix durable dans la région passent par la constitution d'un gouvernement d'unité libanais qui soit en mesure de sortir de l'impasse politique qui bloque le pays depuis près d'un an.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions nous aussi remercier M. Williams de son exposé sur l'état du processus de paix au Moyen-Orient. Nous voudrions, comme

d'autres collègues, dire combien nous apprécions le travail actif et professionnel accompli par M. Williams à ce poste important. Nous souhaitons à M. Williams plein succès dans ses nouvelles fonctions, qui sont elles aussi directement liées au règlement de la situation au Moyen-Orient.

La situation qui règne au Moyen-Orient continue d'être complexe et contradictoire. Parallèlement à la profonde crise qui se poursuit au sein de l'Autorité nationale palestinienne, suite aux événements du moins de juin, certains progrès encourageants dans les relations entre les Palestiniens et Israël sont à relever. Bien entendu, l'absence de violence à grande échelle constitue un facteur positif. Même si, malheureusement, on dénombre encore des victimes. Mais il importe d'accélérer le rythme et de rendre plus efficaces les efforts en vue d'un règlement global dans la région sous tous les aspects.

Le fait que les rencontres entre M. Abbas et M. Olmert, la dernière en date étant celle du 28 août à Jérusalem, deviennent régulières, fait naître un certain optimisme. Leur programme de travail s'étoffe. Toutefois, à l'heure actuelle, ils continuent de privilégier les questions quotidiennes, certes importantes, alors que le principal problème réside dans le développement des contours politiques et la question du statut définitif d'un État indépendant. Cela, à notre avis, exige des parties concernées qu'elles travaillent plus promptement, et qu'une aide internationale, collective et constructive, y compris une aide émanant du Quatuor et des médiateurs internationaux, soit fournie.

Une double autorité de facto continue d'exister dans les territoires palestiniens. La scission entre le Fatah et le Hamas ne contribue pas seulement à déstabiliser la situation, mais a également un impact négatif sur les perspectives de progrès vers un règlement durable avec Israël. La Russie n'a cessé d'appuyer la structure constitutionnelle palestinienne et le chef de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, et cette position a été particulièrement confirmée durant la visite effectuée récemment par M. Abbas à Moscou. Parallèlement, nous estimons qu'il n'existe aucune autre solution que l'unité et l'harmonie entre Palestiniens. Cela est extrêmement important pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. Il est évident que tout accord avec Israël devra bénéficier du soutien le plus large possible parmi les Palestiniens.

La situation socioéconomique dans les territoires de l'Autorité nationale palestinienne, notamment à Gaza, est une source de profonde préoccupation. Aujourd'hui, la Russie y envoie de l'aide humanitaire. Nous attendons d'Israël qu'il prenne des mesures supplémentaires pour satisfaire les besoins humanitaires des Palestiniens. Toutes les parties doivent respecter les obligations contractées et, surtout, en ce qui concerne la partie palestinienne, elle se doit de combattre le terrorisme. De même, nous estimons inadmissible la pratique d'Israël qui consiste à procéder à des éliminations ciblées, la construction des implantations et la poursuite de la construction du mur.

Dans les conditions actuelle, la recherche collective de la réconciliation arabo-israélienne demeure cruciale et, à cet égard, nous appuyons l'idée de convoquer une conférence internationale cet automne sur le règlement de la situation au Moyen-Orient. Nous espérons qu'à la réunion ministérielle du Quatuor, prévue le 23 septembre à New York, un accord pourra être atteint sur son format, ses modalités, son programme de travail et ses bases juridiques internationales.

Lors de conférences antérieures du Quatuor, un accord avait été atteint sur la participation active du Quatuor dans les activités proposées pour la réunion. À notre avis, la réunion à venir peut permettre d'avancer vers une paix globale et, dans ce contexte, peut contribuer à la préparation d'une conférence représentative internationale sur le Moyen-Orient. Cette conférence à participation non limitée permettra à notre avis de relancer le processus de paix sous tous ses aspects. Nous pensons que la participation de la Syrie et du Liban permettra au forum de porter des fruits et de parvenir à un règlement global de la situation au Moyen-Orient. Le principe selon lequel tout règlement du conflit arabo-israélien doit se fonder sur une base juridique internationalement reconnue, tels que les résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe, doit servir de cadre stratégique.

Nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite de la crise politique au Liban. Nous invitons les parties et groupes libanais à rechercher sans relâche des solutions de compromis par le dialogue national et à examiner sérieusement les initiatives proposées, qui permettront d'éviter de nouvelles hostilités cette année. Par dessus tout, la question qui revêt une importance vitale pour la vie au Liban est celle des élections

présidentielles. Il est absolument essentiel de fournir aux Libanais un appui extérieur qui soit constructif et d'élargir la base sociale et politique de l'accord interlibanais. L'ONU continue d'avoir un rôle très important à jouer à cet effet, notamment par l'entremise du rôle stabilisateur que remplit la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont le mandat a récemment été prolongé d'un an par le Conseil de sécurité.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial de son exposé détaillé, qui est à l'image des exposés pertinents qu'il a toujours faits au Conseil. Puisque c'est la dernière fois qu'il s'adresse au Conseil, je voudrais le remercier, au nom de mon pays, de tout ce qu'il a fait pour les Nations Unies ces dernières années, tant en sa capacité actuelle que dans ses précédentes fonctions. Son action en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et du processus de paix au Moyen-Orient en général se passe de commentaire. Il nous manquera à tous ici à New York et nous lui souhaitons plein succès dans ses prochaines fonctions.

C'est ma première déclaration dans le cadre d'un débat du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, et je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer les éléments fondamentaux qui sous-tendent la position de mon gouvernement s'agissant du processus de paix. Ce sont, premièrement, l'appui à la solution prévoyant deux États; deuxièmement, la coopération avec toutes les parties soucieuses de paix; et, troisièmement, l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

Il ressort clairement des interventions de mes collègues que nous partageons un ample terrain commun. Plusieurs raisons autorisent un optimisme prudent. Le dialogue se poursuit entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, et nous espérons qu'il les amènera bientôt à discuter sur le fond des questions relatives au statut permanent. L'on assiste également à un recadrage, avec la désignation de Tony Blair, des efforts qu'entreprennent le Quatuor et la communauté internationale pour redynamiser le processus de paix, en particulier en édifiant les institutions d'un futur État palestinien et en développant l'économie palestinienne. Par ailleurs, les efforts internationaux se sont intensifiés et des propositions ont été avancées concernant une conférence des donateurs, ainsi notamment qu'une réunion internationale sur le Moyen-Orient à l'initiative du Président des États-Unis. Des pourparlers ont également lieu sur l'Initiative de paix arabe, dont nous espérons qu'ils feront fond sur la visite historique effectuée le mois dernier en Israël par des représentants de la Ligue des États arabes.

Tous ces éléments posent le cadre à l'intérieur duquel nous devons progresser. Nous ne devons pas permettre aux circonstances de nous en détourner. Bien entendu, nous ne saurions sous-estimer l'ampleur des défis qu'il nous faut relever. L'une des priorités les plus urgentes pour la communauté internationale est d'améliorer la situation humanitaire à Gaza. Nous devons tous continuer de manifester un ferme appui politique et pratique au Président Abbas et au Gouvernement du Premier Ministre Fayyad. Nous nous félicitons du fait qu'Israël a débloqué, ce mois-ci, 160 millions de dollars de recettes douanières palestiniennes. Il importe que ces transferts se poursuivent. Et nous demandons au Gouvernement israélien de prendre de nouvelles mesures pour améliorer les conditions de vie, au quotidien, du peuple palestinien.

Je voudrais à présent évoquer rapidement la question du Liban. Les élections législatives permettant de désigner un nouveau Président, qui auront lieu le mois prochain, constituent un jalon important sur la voie du retour de la stabilité au Liban. Le Royaume-Uni se félicite également des efforts déployés par les partenaires internationaux, en particulier la France et la Ligue des États arabes, pour trouver une issue à l'impasse politique actuelle.

Nous nous félicitons aussi de la décision du Conseil de sécurité de renouveler le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période d'un an. La FINUL contribue de manière cruciale au maintien de la stabilité et de la sécurité au Sud-Liban depuis le conflit de l'an dernier.

Il faut de plus en plus mener une action concertée pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006). Il nous faut plus particulièrement agir pour mettre un terme au trafic d'armes à travers la frontière libano-syrienne. Pour ce faire, nous devrons assurer un énergique suivi de la mission de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise afin de veiller à ce que ses recommandations soient mises en œuvre.

Le Royaume-Uni considère que ces efforts devraient être entrepris parallèlement à ceux déployés

en vue de réduire les survols israéliens et de trouver une solution au différend sur les fermes de Chebaa.

Enfin, le Royaume-Uni attend avec intérêt le rapport intérimaire que doit présenter le Secrétaire général, à la fin de la nouvelle période de 90 jours, sur la création du Tribunal spécial pour le Liban. Nous restons déterminés à appuyer le peuple et le Gouvernement libanais dans leurs efforts pour traduire en justice les responsables de l'assassinat de Rafik Hariri et d'autres personnes.

Je m'associe également à ce qui sera dit ultérieurement par le Représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne.

M. Verbeke (Belgique) : Comme mes autres collègues européens, dans les propos qui suivent, je m'aligne sur l'intervention que fera, tout à l'heure, notre collègue du Portugal au nom de l'Union européenne.

La Belgique salue les contacts directs, notamment à Jéricho, qui ont eu lieu entre le Premier Ministre israélien, M. Olmert, et le Président palestinien, M. Abbas, et qui constituent un progrès très important dans la recherche d'une solution durable au conflit israélo-palestinien. Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre dans cette voie.

Le Quatuor s'est réuni à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Son regain de vitalité s'est, entre autres, traduit par la désignation de M. Tony Blair comme son Représentant, dont nous attendons, par ailleurs, un premier rapport à l'occasion de la prochaine réunion du Quatuor, ici à New York, le 23 septembre.

Les initiatives régionales sont elles aussi toujours d'actualité. L'Initiative de paix arabe reste, pour la Belgique, un élément clef pour la paix régionale. Enfin, nous le savons, une réunion internationale de haut niveau sur le Moyen-Orient est également programmée pour cet automne. Il importe que cette réunion soit réellement considérée comme une occasion à saisir par toutes les parties, qu'elles soient directement ou indirectement impliquées dans le processus.

La Belgique appelle les parties à poser des actes concrets sur le terrain pour améliorer la situation des populations. La dégradation de la situation humanitaire dans la bande de Gaza est préoccupante. La réouverture du terminal de Karni, dans le sens des importations et des exportations, est critique pour éviter l'effondrement total de l'économie de la bande de Gaza, avec les conséquences humanitaires que nous connaissons.

Au Liban, toutes les forces politiques doivent s'atteler à la recherche d'une solution au blocage politique actuel. Ceci est d'autant plus important dans la perspective des prochaines élections présidentielles. La Belgique salue le fait que toutes les parties au Liban se disent disposées à y travailler. Il convient à présent de joindre l'acte à la parole et de prendre des dispositions concrètes pour que ces élections puissent effectivement avoir lieu en temps voulu et dans le respect des règles démocratiques. J'en appelle au sens de l'urgence et des responsabilités des uns et des autres.

En prolongeant le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la communauté internationale a, de son côté, démontré sa ferme volonté de continuer à accompagner le Liban sur la voie du recouvrement total de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son indépendance.

L'attaque de juin dernier dont la FINUL a été la cible, et qui a coûté la vie à six Casques bleus nous incite certes à redoubler d'attention pour assurer la sécurité des contingents, mais elle n'a pas entamé la volonté de la communauté internationale, ni de la Belgique, en particulier, de poursuivre cette mission.

Je voudrais enfin terminer mon intervention en remerciant, personnellement et au nom de mon gouvernement, M. Michael Williams pour le travail remarquable, empreint d'un grand sens des responsabilités, qu'il a déployé pour les Nations Unies et pour ses États Membres au cours de l'année écoulée. La Belgique est convaincue qu'il continuera, dans sa nouvelle capacité, à contribuer à la recherche d'une paix durable pour le Moyen-Orient.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Congo.

Je remercie M. Williams, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'autorité palestinienne de son exposé fort édifiant dont la délégation congolaise partage le contenu.

Pour l'essentiel, nous notons, dans un environnement fait de précarité et de volatilité, des signes positifs qui sont autant de jalons importants sur

le chemin de la relance du processus de paix dans la région. Comme chacun le sait, une solution au conflit israélo-palestinien ne peut être trouvée par la voie des armes, d'où la nécessité pour la communauté internationale d'appuyer fermement les initiatives et efforts entrepris à différents niveaux pour parvenir à la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à la Feuille de route et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Certes la situation sécuritaire sur le terrain ne cesse d'être préoccupante et nous condamnons fermement tous les actes de violence et de provocation, quels qu'en soient les auteurs.

Nous demeurons également extrêmement préoccupés par la dégradation continue des conditions de vie des populations palestiniennes, notamment celles de Gaza. Les pénuries organisées et les restrictions faites aux déplacements des populations des territoires occupés et du personnel humanitaire sont intolérables car elles aggravent une situation déjà catastrophique faisant de ce territoire une véritable prison à ciel ouvert. La communauté internationale, notamment les principaux donateurs, doit aider efficacement au soulagement des difficultés de la vie ordinaire que connaissent les populations palestiniennes – toutes les populations palestiniennes.

Ma délégation déplore, une fois de plus, le caractère violent que revêtent les contradictions interpalestiniennes, qui ont abouti malheureusement à la séparation de fait entre Gaza et la Cisjordanie, compromettant ainsi l'idée d'un État palestinien démocratique et viable. Nous enjoignons le peuple palestinien de puiser dans ses ressources patriotiques pour retrouver son unité avec l'aide des États de la région notamment, dans l'esprit de l'accord de La Mecque du 8 février 2007.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient devra, quant à lui, redoubler d'efforts conformément à la vocation qui est la sienne de ramener la paix dans la région en mettant fin au conflit israélo-arabe et en créant les conditions pour l'établissement d'un État palestinien. Ma délégation prend acte des dernières initiatives du Quatuor, et les salue, notamment la déclaration faite à Lisbonne le 19 juillet 2007 sur l'appui à la convocation d'une réunion internationale à l'initiative du Président des États-Unis d'Amérique dans sa déclaration du 16 juillet 2007.

De même, nous nous félicitons des dispositions prises récemment par le Secrétaire général pour donner corps aux conclusions du Quatuor, dispositions au demeurant avalisées par notre Conseil le 24 août dernier, relativement au mandat de M. Tony Blair, son représentant, ainsi que l'établissement et le fonctionnement de son bureau à Jérusalem.

Le Congo attend de la réunion internationale sur le Moyen-Orient qu'elle puisse aider les protagonistes du conflit israélo-palestinien à réaliser des progrès substantiels dans la négociation à venir. En attendant, nous demandons aux deux parties d'éviter toute action ou toute mesure unilatérale susceptible de saper la confiance et, dans cet ordre d'idées, ma délégation salue la libération par Israël de 250 prisonniers palestiniens et la remise à l'Autorité palestinienne d'avoirs financiers auparavant gelés. De même, elle se félicite de la reprise des entretiens bilatéraux entre le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, entretiens qui, selon nous, doivent dépasser les simples arrangements d'ordre sécuritaire et humanitaire pour se consacrer aux questions de fond et pour parvenir à de nouvelles étapes.

S'agissant du Liban, ma délégation salue les efforts consentis à divers niveaux pour éviter que ce pays, qui nous est cher, ne sombre une fois de plus dans la violence. À cet égard, nous notons les initiatives que mènent sans relâche certains pays amis du Liban. Cet accompagnement doit être soutenu par l'ensemble de la communauté internationale.

C'est le lieu de réaffirmer la position exprimée par notre Conseil le 3 août 2007 à travers la déclaration du Président à la suite de la discussion sur la mise en œuvre la résolution 1701 (2006) (S/PRST/2007/29). De même, nous nous félicitions de l'adoption par le Conseil, le 24 août dernier, de la résolution 1773 (2007), qui renouvelle pour une année le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Une année après la fin de la guerre de l'été 2006, le Liban est toujours confronté à des défis importants en ce qui concerne son indépendance politique, sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Nous demeurons convaincus que seul un dialogue national responsable permettra d'apporter des solutions aux multiples questions non encore résolues s'agissant des aspects constitutionnels, des perspectives électorales et des contentieux d'ordre judiciaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : D'entrée de jeu, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que votre pays, la République démocratique du Congo, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous avons très bon espoir que, sous votre direction compétente et avisée, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je tiens à exprimer notre profonde appréciation au Représentant permanent de la Chine pour avoir dirigé le Conseil au mois de juillet avec brio et habileté.

Je tiens également à remercier vivement le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Michael Williams, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui sur la situation actuelle dans notre région, et je le remercie au nom de la Palestine du rôle qu'il a joué au cours de son bref mandat en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions à Londres, lesquelles lui permettront de rester en contact avec nous et avec la cause palestinienne.

À l'examen de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, nous ne pouvons que souligner la réalité de ce qui se produit effectivement sur le terrain. Nous ne pouvons, je le répète, que mentionner la réalité de ce qui se produit effectivement sur le terrain. Quelque déprimants, négatifs et frustrants que soient ces faits – et même si cela fait l'effet d'une répétition – c'est là la réalité tragique que vit le peuple palestinien sous l'occupation israélienne. En tant que représentants du peuple palestinien à l'ONU, il est de notre devoir d'attirer constamment l'attention du Conseil de sécurité sur cette situation jusqu'à ce qu'Israël, la puissance occupante, cesse – ou se voie contraint de cesser – ses politiques et pratiques illégales.

Les politiques illégales d'Israël et ses violations incessantes du droit international continuent de causer de grandes difficultés à la population civile palestinienne, et aggravent la situation difficile sur le terrain, et sapent tous les efforts déployés pour parvenir à la paix. La cessation de ces politiques et pratiques illégales est une condition *sine qua non* pour l'instauration de la paix, un processus délicat qui exige de bonnes intentions et un environnement stable propice à la relance des négociations de paix et à leur progrès.

Malheureusement, au cours des mois qui se sont écoulés depuis que je me suis adressé au Conseil en avril, Israël, la puissance occupante, a continué de commettre des violations et de graves infractions du droit international dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les forces d'occupation israéliennes continuent leurs incursions et raids militaires à répétition dans le territoire occupé, terrifiant, tuant et blessant les civils palestiniens, dont un grand nombre d'enfants. Elles continuent d'utiliser une force excessive aveugle contre les civils palestiniens, en plus des assassinats extrajudiciaires. En même temps, les forces d'occupation continuent, lors de leurs attaques, de détruire à une grande échelle les biens des civils palestiniens, y compris leurs maisons et leurs terres agricoles, ainsi que leurs infrastructures, avec pour objectif de confisquer illégalement les terres palestiniennes.

Par ailleurs, et même si plus de 200 prisonniers palestiniens ont été libérés, Israël continue d'arrêter et d'emprisonner arbitrairement des milliers de Palestiniens, dont 112 femmes et au moins 300 enfants. Cela s'ajoute à d'autres campagnes d'arrestation violentes menées de porte à porte, de façon quotidienne. De telles actions illégales et destructrices menées par Israël, la puissance occupante, exacerbent les souffrances du peuple palestinien à tous les niveaux. Elles ont aussi pour effet de dégrader davantage la situation sur le terrain, et de raviver les tensions qui aggravent le cycle de la violence.

Dans le même temps, Israël continue de mener sa campagne de colonisation illégale dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La puissance occupante continue de construire et d'étendre ses colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est et ses environs. Elle continue aussi de transférer quotidiennement des colons israéliens vers le territoire occupé – à un rythme que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime correspondre à 1,5 autobus de colons par jour.

De plus, Israël continue de construire illégalement le mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Pour cela, elle confisque davantage de terres palestiniennes, détruit davantage de biens de civils palestiniens, occasionnant

de ce fait des dommages considérables à l'environnement, et fragmentant le territoire palestinien dans le cadre de son stratagème illégal et destructeur.

Tout ceci constitue une violation grave et flagrante du droit international, notamment la Quatrième Convention de Genève, et des résolutions des Nations Unies ainsi qu'un mépris total de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, et une contravention des dispositions de la Feuille de route du Quatuor. Aussi bien les colonies que le mur israéliens dépassent les lignes de démarcations sur le territoire palestinien et ils doivent être démantelés, je le répète, ils doivent être démantelés. Leur présence continue réduit sérieusement la possibilité de parvenir à la solution de deux États, et compromet les chances d'instaurer la paix.

Tout en continuant de fragmenter le territoire palestinien et de transformer les centres de peuplement palestinien en des cantons dispersés et isolés, Israël continue la construction de routes discriminatoires et un système de permis, et l'établissement de plus de 550 points de contrôle et barrages routiers sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces pratiques incluent des bouclages prolongés et de graves restrictions aux déplacements des personnes et des biens palestiniens imposés de façon arbitraire et routinière par la puissance occupante. De telles pratiques représentent un châtiment collectif infligé au peuple palestinien, et une violation du droit international humanitaire. De plus, ces mesures violent la liberté de circulation des citoyens, ainsi que leurs droits humains fondamentaux. Elles continuent aussi à nuire gravement à une économie déjà fragile, à entraver le développement et à aggraver la crise humanitaire.

À cet égard, alors que le mur et les points de contrôle misent sérieusement à la vie socioéconomique en Cisjordanie, la bande de Gaza a été atteinte d'une manière considérable par la fermeture continue des points de passage permettant d'entrer dans la bande de Gaza ou d'en sortir. Seul un nombre limité de personnes et de biens est autorisé à y entrer si les points de passage sont ouverts de façon normale et pour une courte durée. Les bouclages, s'ajoutant à la poursuite de la séparation de la bande de Gaza de la Cisjordanie, du fait de l'absence d'un lien territorial entre les deux zones du territoire – deux faits qui contreviennent à l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage – ont exacerbé les conditions humanitaire à Gaza et appauvri davantage les citoyens palestiniens.

Voilà, en bref, la situation qui prévaut actuellement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait de la poursuite par Israël de politiques et de mesures illégales contre le peuple palestinien soumis à l'occupation. De telles actions, non seulement entravent les négociations de paix, mais elles sont en réalité totalement contraires à toute tendance vers l'instauration de la paix. Ce dont nous avons besoin maintenant, comme il a été dit précédemment, est que cessent complètement toutes les politiques israéliennes illégales et que soient exprimées les intentions de bonne foi et les moyens de rétablissement de la confiance nécessaires pour faire avancer le processus de paix vers la réalisation de la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Bien sûr, toute évaluation de la situation actuelle sur le territoire palestinien occupé doit prendre en compte les événements regrettables qui ont eu lieu du côté palestinien dans la bande de Gaza en juin. Repenser à ces événements nous attriste. C'est avec une profonde douleur que nous parlons de ces développements, qui sont étrangers aux traditions palestiniennes démocratiques, pluralistes et humanistes. Le coup d'État, mené par des milices hors-la-loi, à l'encontre de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza est un problème grave, car il menace l'unité de notre terre – dont l'intégrité et l'unité ont déjà été sévèrement mises à mal par la puissance occupante – ainsi que l'unité de notre peuple et de notre mouvement national. La situation qui prévaut maintenant à Gaza doit être ramenée à ce qui existait avant les événements de juin 2007, pour nous permettre de maintenir l'unité de notre peuple et de notre terre.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la déclaration prononcée par le Président Abbas devant le Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine, à savoir que notre objectif demeure la création d'un État palestinien sur tout le territoire palestinien occupé, y compris la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Et comme l'a souligné le Président Abbas, la terre palestinienne et le peuple palestinien ne font qu'un et ils sont indivisibles.

La situation des citoyens palestiniens dans la bande de Gaza, dont la majorité vit dans des conditions

très difficiles et fait face à une profonde détresse socioéconomique et humanitaire, est au cœur des priorités des responsables palestiniens. Nous ne ménagerons aucun effort pour les aider jusqu'à que la situation anormale qui prévaut actuellement à Gaza soit corrigée. À cet égard, nous continuerons d'appeler la communauté internationale, y compris ici au sein de l'ONU, à l'engagement effectif pour aider de quelque manière que ce soit à surmonter les difficultés auxquelles fait face le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, et tout particulièrement dans la bande de Gaza.

Malgré toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés en raison de la poursuite des politiques et pratiques illégales d'Israël, et les crises nées de la situation à Gaza, nous avons désormais devant nous une occasion excellente d'agir pour mettre fin à l'occupation israélienne et la réalisation de la solution de deux États sur la base des frontières de 1967. Cela signifierait la création de notre État palestinien et sa capitale Jérusalem-Est dans tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, et l'obtention d'un règlement juste et mutuellement acceptable de la question des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale.

Nous constatons les aspects positifs du discours prononcé récemment par le Président des États-Unis, George Bush, dans lequel il a appelé à la convocation d'une conférence internationale à l'automne de l'année en cours en vue de trouver une solution au conflit israélo-palestinien en mettant un terme à l'occupation et en réalisant la solution de deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous pensons que les fondements d'une telle conférence sont bien connus. Ils s'appuient sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route et le principe de la terre contre la paix. Il n'y a donc pas besoin de créer de nouvelles bases puisque celles qui existent pour régler le conflit israélo-palestinien constituent le pilier fondamental nécessaire à l'instauration de la paix.

Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est la volonté et la détermination politiques pour faire avancer ce processus en vue de la création rapide de l'État palestinien, car nous sommes soumis depuis plus de 40 ans à l'occupation, et de graves préjudices ont été portés à notre peuple qui aspire à la liberté et à la paix. Toutes les parties qui soutiennent la solution de deux États et un Moyen-Orient pacifique devraient jouer un rôle dans la prochaine conférence, considérée par les Palestiniens et les Arabes comme une formule adéquate pour régler le conflit.

Une telle conférence, qui pourrait être transformée afin qu'elle se déroule sous les auspices des Nations Unies, permettrait d'aboutir à une solution juste, durable et globale reposant sur la légitimité internationale. Elle pourrait également ouvrir la voie aux États souhaitant apporter une contribution concrète et constructive à l'édification d'une État palestinien souverain, indépendant et viable, pour superviser la réalisation du traité de paix qui, nous l'espérons, sera signé à la clôture de la conférence internationale de la paix.

Le Président Abbas œuvre, sérieusement et en toute bonne foi et avec énergie, avec son homologue, le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert, pour préparer de manière constructive ce qui, nous l'espérons, sera une conférence fructueuse et réussie à l'automne.

Même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, nous notons l'apparition de signaux positifs, outre le discours du Président Bush. Il y a notamment les activités et les réunions des ministres arabes des affaires étrangères à cet égard, y compris la mission de la Ligue des États arabes en Israël représentée par les ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie afin de présenter officiellement l'Initiative de paix arabe, qui vise à une solution globale, juste et permanente à l'ensemble du conflit arabo-israélien; la récente visite dans la région de la Secrétaire d'État américaine Mme Condoleeza Rice ainsi que les réunions qu'elle y a tenues; la récente réunion à Moscou du Président Mahmoud Abbas et du Président Vladimir Poutine; et la réunion importante des membres du Quatuor à Lisbonne, au Portugal, au cours de laquelle M. Tony Blair a été nommé Envoyé spécial du Quatuor.

Ces signaux et activités revêtent une importance capitale pour redonner espoir à notre peuple en vue de parvenir à une solution dans un avenir proche à même de mettre fin à ses souffrances et à l'oppression à laquelle il est soumis depuis trop longtemps. Nous espérons vivement que ces efforts seront en mesure d'établir la dynamique nécessaire afin de nous aider à surmonter les obstacles auxquels nous faisons tous face

actuellement et d'avancer sur la voie de la paix en parvenant à des compromis et des accords sérieux qui conduiront à des négociations sérieuses attendues de longue date entre les deux parties sur les questions du statut final, notamment les frontières, Jérusalem et les réfugiés palestiniens. Ces questions essentielles doivent être réglées avant la création de l'État palestinien et l'instauration de la paix au Moyen-Orient à laquelle nous aspirons tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à mes collègues pour remercier M. Michael Williams pour son exposé instructif, et, plus encore, pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'exécution de sa mission importante et difficile. Son dévouement et son action sont exemplaires et ont réellement changé la donne. Nous le remercions de tout ce qu'il a fait et lui souhaitons plein succès pour le futur.

Je voudrais faire part au Conseil d'un certain nombre de faits encourageants survenus sur le front israélo-palestinien. Il convient de souligner que ces faits nouveaux sont survenus sur fond, et en dépit, du danger constant – désormais reconnu par tout le monde – que représentent les extrémistes dans notre région, le Hamas et le Hezbollah, qui sont aidés et appuyés par leurs protecteurs malfaisants à Téhéran et à Damas.

Pas plus tard qu'hier, le Premier Ministre Olmert rencontrait longuement une fois encore le Président Abbas afin de discuter de l'évolution des institutions palestiniennes et des questions d'intérêt mutuel concernant Israël et les Palestiniens vivant côte à côte. Au moins deux autres réunions devraient avoir lieu dans les mois à venir pour promouvoir et faire progresser la voie bilatérale. La veille, la Ministre des affaires étrangères Tzipi Livni avait rencontré le Premier Ministre Fayyad avec qui elle a parlé du renforcement de la coopération économique et civile. Ils sont également convenus de tenir des pourparlers directs entre les chefs des autorités locales israéliennes et palestiniennes et les représentants des organisations chargées de faire avancer les projets de coopération.

Israël a également pris de nouvelles mesures pour soutenir l'Autorité palestinienne, notamment le transfert de ses recettes fiscales, la libération de plus de 250 prisonniers palestiniens et l'octroi de l'amnistie à ceux qui renonceraient à la terreur et à la violence.

Comme nous pouvons le constater, Israël et l'Autorité palestinienne dialoguent activement, demeurant en contact étroit et travaillant ensemble. Cela découle des nombreux choix importants faits par les Palestiniens. Le fait que les forces de sécurité palestiniennes aient porté secours lundi dernier dans la matinée à un officier des Forces de défense israéliennes, entré par erreur dans la ville de Djénine, prouve que le Gouvernement palestinien renforce ses efforts de lutte contre le terrorisme, et témoigne de son engagement à travailler avec Israël pour améliorer la sécurité.

C'est dans ce contexte que je me dois d'exprimer ma tristesse face à la dichotomie existant entre l'évolution positive sur le terrain et le discours répétitif palestinien. Je ne peux qu'exprimer l'espoir qu'un jour, la réalité et le bon sens prévaudront et combleront le vide existant entre un rituel ancestral et le monde moderne où nous vivons. Oui, il y a des problèmes des deux côtés sur le terrain, mais notre devoir est de tirer parti des aspects positifs et d'encourager l'espoir, au lieu d'alimenter le processus futile de fatalité et de récriminations. Nos espoirs résident dans les promesses de l'avenir, pas dans les schémas aliénants du passé.

Oui, le peuple palestinien a fait certains choix importants, mais malheureusement, les bons choix ne sont pas faits par tous. Alors que les modérés ont choisi le dialogue israélo-palestinien, les extrémistes ont choisi la violence et l'instabilité, menaçant la sécurité tant israélienne que palestinienne. À Hamastan, dans la bande de Gaza, nous voyons tout à fait l'inverse des choix positifs faits en Cisjordanie.

À Gaza, le Hamas construit à la hâte des positions et des fortifications, ainsi que des tunnels pour combattre, et faire entrer en contrebande des explosifs, des armes antichars et des roquettes à travers le désert. Le Hamas a également envoyé ses terroristes se former en Iran afin qu'ils puissent attaquer Israël.

L'Iran, refuge des terroristes du monde entier, continue de déstabiliser notre région. Au matin du 25 août, les Forces de défense israéliennes ont déjoué un attentat terroriste dans la ville de Netiv Ha'asara, au nord de la bande de Gaza. Imaginez le sang, les morts et le carnage qu'il aurait entraîné si l'on n'avait prévenu l'attaque. Des vies ont été sauvées cette fois, mais qui sait quand le prochain coup sera porté.

Depuis le 1er août, le Hamas a fait passer en contrebande plus de 13 tonnes d'explosifs et 150 roquettes dans la bande de Gaza. Quelque 40 tonnes d'explosifs ont également été passées en contrebande au cours des trois derniers mois. En outre, 56 attaques terroristes, au cours desquelles 20 roquettes Qassam ont été tirées, ont eu lieu au cours de la semaine dernière uniquement. Près de 70 roquettes ont été lancées par des terroristes palestiniens durant le mois d'août, ce qui marque une nette augmentation des activités terroristes à la roquette.

Il y a deux jours, la caporal Gilad Shalit, le soldat israélien enlevé par le Hamas le 25 juin de l'an dernier, a fêté son vingt et unième anniversaire, mais, contrairement à la plupart d'entre nous, il ne l'a pas fêté chez lui entouré de ses amis et de sa famille. Gilad Shalit a pour la deuxième fois célébré son anniversaire en captivité, seul, confiné dans un lieu sans doute sombre et froid, privé de la chaleur et de la vie qu'il mérite. Le Hamas détient encore Gilad, créant ainsi une situation humanitaire grave. Je vous demande de songer à la cruelle obscurité dans laquelle a été plongé Gilad le jour de son vingt et unième anniversaire et à ce qu'il faut entreprendre pour assurer sa libération immédiate et son retour en toute sécurité.

En dépit de la situation sécuritaire instable qui règne dans la bande de Gaza, Israël continue de répondre aux besoins humanitaires qui s'y font sentir. Depuis le 19 juin, plus de 60 000 tonnes d'aide humanitaire ont été envoyées d'Israël vers la bande de Gaza, en coopération avec le Bureau de coordination et de liaison du district de Gaza. Israël reste résolu à veiller à l'arrivée prompte et sûre de l'aide par les canaux appropriés.

À la lumière de tout ce qui précède, nous constatons que des choix importants sont faits sur le terrain. L'on constate une énorme différence entre les choix mesurés et pragmatiques faits en Cisjordanie, et les choix de l'extrémisme et de la violence faits à Gaza. Les masques sont désormais tombés. Le Hamas ne se contente pas de faire le choix de l'extrémisme par rapport à la modération; il souhaite, par la force, convertir le monde à son idéologie haineuse, violente et venimeuse, et instiller la terreur et la crainte dans le cœur de ceux qui ne partagent pas cette vision maudite du monde. Israël, pour sa part, collaborera avec ceux qui font les bons choix, en suivant la Feuille de route et en s'en inspirant afin d'avancer vers les horizons politiques et économiques où l'on pourra semer les semences de la paix.

S'agissant de la situation le long de la Ligne bleue, Israël se félicite de la prorogation pour une année du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). L'adoption à l'unanimité de la résolution 1773 (2007), la semaine dernière, a marqué une étape importante dans le maintien de la sécurité régionale. Israël remercie les pays fournisseurs de contingents, le commandement de la FINUL, la cellule stratégique à New York et les hommes sur le terrain. Israël est conscient des difficultés qu'ils rencontrent et salue leur dévouement. Ils endossent une responsabilité extrêmement importante et essentielle, tout en devant relever les défis que pose le maintien de la paix dans notre région.

Israël voudrait également s'associer au Conseil qui condamne les récentes attaques perpétrées contre les forces de la FINUL et adresser ses condoléances aux proches des victimes et à leur pays d'origine.

Même s'il s'est écoulé plus d'une année depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), la situation qui règne au sud Liban demeure précaire, fragile et instable. Je voudrais ici mettre en relief trois principaux domaines qui exigent que le Conseil soit particulièrement attentif et prenne des mesures immédiates. La détention prolongée de nos fils, les soldats des Forces de défense israéliennes Ehud Goldwasser et Eldad Regev, enlevés par des terroristes du Hezbollah le 12 juin 2006, et l'absence de tout signe de vie constituent une situation humanitaire grave et préoccupante. Je renouvelle mon appel aux membres du Conseil afin qu'ils déploient tous les efforts possibles en vue de leur libération immédiate et inconditionnelle.

Dans ce contexte, je voudrais faire savoir que je suis déçu de la déclaration prononcée par l'Indonésie concernant, d'après ses propres termes, « l'invasion du Liban par Israël il y a un an ». L'ignorance n'est pas toujours béatitude. Réécrire l'histoire est une offense à l'intelligence du Conseil. Une année s'est écoulée, certes, mais cette période ne saurait faire oublier les véritables causes du conflit de l'été dernier. L'Indonésie elle-même a voté l'an dernier en faveur de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, invitant à la libération immédiate de nos deux soldats, dont l'enlèvement et la détention brutale avaient déclenché le conflit. Voter pour la résolution l'an

dernier et l'ignorer aujourd'hui relève d'un inquiétant degré d'hypocrisie. Les membres du Conseil devraient se montrer plus responsables.

La présence d'éléments armés du Hezbollah au sud du fleuve Litani et le transfert d'armes d'Iran et de Syrie au Hezbollah au Liban, en violation flagrante de l'embargo sur les armes, constituent de même une grave source de préoccupation. Certaines de ces armes sont destinées au Sud-Liban et y sont sans doute déjà parvenues. Israël observe avec une grande inquiétude la manière dont le Hezbollah recourt à nouveau à ses anciennes capacités. Dans ce sens, les points de passage sur le fleuve Litani revêtent une importance cruciale.

Enfin, l'Iran et la Syrie – États qui favorisent le terrorisme dans la région et au Liban – procèdent au réarmement de Hezbollah, en violation de la résolution 1701 (2006) et des résolutions 1559 (2004) et 1747 (2007). La communauté internationale doit veiller à ce que ces forces extrémistes cessent de menacer le bien-être et la sécurité de la région.

Les modérés ne peuvent se contenter de fuir les extrémistes et de chasser leur obscurantisme de leur esprit. Nous devons également laisser entrer la lumière par les choix que nous faisons et les voies que nous traçons. La région doit transformer cette obscurité en une source d'espoir. Mais cela ne sera possible que si des choix responsables et judicieux sont faits. La communauté internationale a choisi ses interlocuteurs, les Palestiniens et les Libanais font de même. Faire les bons choix signifie choisir l'option de la paix, l'option de l'espoir, qui est plus prometteuse, plus sûre et plus digne pour tous. L'option de la paix débute avec les individus et leurs choix, et les habitants du Moyen-Orient, notamment leurs dirigeants, doivent avoir la sagesse et le courage de faire des choix sages.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur, de votre présidence du Conseil de sécurité durant le mois d'août et d'exprimer ma profonde gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine et sa délégation, pour l'habileté et la sagesse avec lesquelles ils ont dirigé les travaux du mois dernier. Je voudrais également remercier M. Michael Williams de son exposé complet et lui dire combien nous regrettons son départ. Ma délégation souhaite à M. Williams plein succès dans ses activités à venir et espère sincèrement qu'il poursuivra ses efforts en vue d'une résolution du conflit arabo-israélien, qui est au cœur de la crise de plus en plus complexe qui frappe le Moyen-Orient.

Une fois de plus, nous nous réunissons avec cet auguste Conseil pour réexaminer la situation qui règne dans ma région, où les espoirs légitimes d'une paix juste et durable sont broyés et anéantis. Conscients que cette situation exige des mesures courageuse et de douloureux sacrifices, les dirigeants arabes, réunis en 2002 à Beyrouth, ont adopté comme vous le savez, Monsieur le Président, une initiative pour la paix fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de territoires contre la paix. En échange du retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés en juin 1967 et de l'acceptation par Israël d'un État palestinien indépendant et souverain en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que d'une solution juste au problème des réfugiés palestiniens, qui serait convenue conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, les chefs d'État arabes ont proposé l'initiative suivante : considérer clos le conflit arabo-israélien et s'engager dans un accord de paix avec Israël; établir des relations normales avec Israël dans le cadre de cette paix globale; et réaliser la sécurité pour tous les États de la région.

Le Sommet arabe de 2007, organisé récemment à Riyad, a non seulement permis de renouveler l'engagement arabe envers cette stratégie de paix, mais aussi de la redynamiser grâce à la création d'un comité de suivi chargé de mobiliser toutes les parties concernées. Malheureusement, toutefois, cette proposition n'a toujours pas trouvé, du côté israélien, un partenaire capable de véritablement relever le défi de la paix. En conséquence, la communauté internationale a une responsabilité accrue, celle de ne pas laisser passer cette chance pour la paix.

À cet égard, tout en nous félicitant de la proposition, faite le 17 juillet dernier, par le Président des États-Unis, M. George Bush, de convoquer une réunion internationale à l'automne prochain pour régler le conflit au Moyen-Orient, nous voudrions insister sur le fait que toute condition injustifiée qui pourrait être posée risquerait de compromettre l'issue escomptée d'un effort pourtant si louable.

Le 24 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1773 (2007) prorogeant le mandat de la

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période d'un an. Bien que ce renouvellement soit de nature purement technique, le message politique transmis par le texte n'en est pas moins clair, puisque le Conseil de sécurité a réaffirmé son

> « ferme attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de frontières internationalement reconnus et sous la seule et exclusive autorité du Gouvernement libanais. » (*résolution 1773 (2007), quatrième alinéa du préambule*)

Le Conseil a également réaffirmé « son attachement à la pleine application de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) ».

De même, mon gouvernement reste pleinement déterminé à mettre intégralement en œuvre la résolution 1701 (2006), une année après son adoption. À ce propos, je voudrais appeler l'attention des membres sur les inquiétants faits suivants.

Alors que mon gouvernement se félicite de la nomination par le Secrétaire général d'un facilitateur sur la question des soldats israéliens enlevés, Israël continue de refuser de résoudre la vieille question des détenus libanais qui croupissent dans les prisons israéliennes depuis des dizaines d'années. Nous demandons et nous attendons leur libération immédiate.

Israël poursuit ses violations de l'espace aérien libanais en contravention flagrante et manifeste de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté du Liban. Le Secrétaire général, dans son dernier rapport intérimaire sur l'application de la résolution 1701 (2006), fait remarquer que

> « ces violations se produisent de façon pratiquement quotidienne; on compte fréquemment entre 15 et 20 survols par jour et il est même arrivé qu'il y en ait jusqu'à 32. » (*S/2007/392*, *par. 16*)

Ces survols, pour reprendre les mots du Secrétaire général, constituent non seulement « des violations répétées » de la résolution 1701 (2006) et d'autres résolutions du Conseil, mais également

> « portent atteinte à la crédibilité tant de la FINUL que des Forces armées libanaises aux yeux de la population locale et nuisent aux efforts menés pour stabiliser la situation sur le terrain. » (*ibid.*)

Avec des paroles aussi claires du Secrétaire général, il m'est inutile, à cet stade, d'ajouter un seul mot pour réfuter tout argument fallacieux qui tenterait d'affirmer le contraire à ce sujet. Je voudrais, cependant, demander la cessation immédiate de ces violations et le plein respect de la souveraineté libanaise.

La poursuite de l'occupation par Israël des fermes de Chebaa constitue une violation de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui, en 1978, a demandé à Israël de « retirer dans délai ses forces de tout le territoire libanais ». Tout en saluant les progrès accomplis par le cartographe en chef nommé pour déterminer la délimitation territoriale de ces fermes, nous estimons qu'un processus politique doit également s'engager, fondé sur la proposition de plan en sept points faite par mon gouvernement afin de placer cette zone sous la juridiction intérimaire de l'ONU.

Au cours de l'agression israélienne contre le Liban l'été dernier, l'armée israélienne a délibérément pilonné le Sud-Liban avec des millions de bombes-grappes. Le rapport annuel de 2006 du Service de la lutte antimines de l'ONU indique clairement que plus d'un millions de ces bombes n'ont pas explosé, devenant ainsi équivalentes à des mines terrestres, facilement capables de faire de nouvelles victimes et de coûter de nouvelles vies humaines. À la fin du mois de juin, plus de 233 civils libanais, dont un grand nombre d'enfants, ont été victimes des bombes-grappes israéliennes.

La décision israélienne de lâcher ces bombes-grappes constitue avant tout une violation flagrante du droit international humanitaire, puisque, de par leur nature même, ces munitions frappent sans discrimination et peuvent causer des souffrances inutiles à la population civile. En outre, le refus persistant d'Israël de fournir à l'ONU les cartes indiquant les endroits où il a lâché ces bombes-grappes constitue une autre violation flagrante du droit international humanitaire, dans la mesure où les sous-munitions non explosées représentent une menace constante à la sécurité et à la sûreté de la population civile libanaise.

Mon gouvernement est déterminé à nettoyer le Liban des bombes-grappes israéliennes et à mettre un

terme aux souffrances qu'elles causent à mes concitoyens dans le sud du Liban. De plus, au nom de tous les hommes et femmes libanais qui ont été tués, mutilés, défigurés ou blessés par une bombe-grappe, au nom de tous les enfants libanais qui sont allés jouer dehors et ne sont jamais revenus et au nom de tous les enfants libanais qui risquent de ne jamais rentrer chez eux, mon gouvernement s'engage, devant le Conseil, à n'épargner aucun effort pour obtenir l'interdiction internationale des bombes-grappes, pour que ces armes les plus monstrueuses deviennent des vestiges du passé.

Cet engagement n'est pas la seule bonne nouvelle en provenance du Liban que je voudrais annoncer aujourd'hui. Je voudrais également assurer le Conseil de la détermination sans faille de mon gouvernement et de son armée à mettre un terme au groupe terroriste Fatah al-Islam dans le camp de Nahr el-Bared et à ne pas le laisser continuer de menacer la stabilité de mon pays. Je voudrais également demander au Conseil de prendre acte du fait que, dans le cadre de cette lutte, mon gouvernement a pris l'initiative de s'occuper de la situation humanitaire des réfugiés palestiniens qui ont dû quitter le camp. Nous espérons qu'avec l'aide de la communauté internationale nous pourrons le reconstruire et permettre le retour de ses habitants dans un proche avenir.

Je voudrais aussi ajouter que dans mon pays, le 5 août, se sont tenues des élections partielles dans les circonscriptions de Beyrouth et de Matn pour remplacer deux membres du Parlement assassinés. La bonne nouvelle, en l'occurrence, est qu'en dépit de la campagne politique féroce qui a accompagné ces élections partielles et du scrutin très serré entre les candidats en lice, le processus s'est déroulé sans heurt et sans qu'un seul acte de violence grave ne soit signalé. En outre, ces élections partielles ont constitué une véritable riposte démocratique aux assassinats terroristes, et le fait que le candidat de l'opposition a remporté l'un des deux sièges en lice est la preuve la plus récente de la vitalité de la démocratie du Liban dans notre région du monde. C'est une source de fierté pour mon gouvernement. Nous espérons également que la prochaine élection présidentielle constituera un témoignage de plus de l'enracinement de la démocratie dans mon pays.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2007, et je remercie vivement le Représentant permanent de la République populaire de Chine, l'Ambassadeur Wang Guangya, et tous les membres de sa délégation, de la compétence avec laquelle ils ont mené les travaux du Conseil au cours du mois de juillet.

Je voudrais également m'adresser à M. Michael Williams, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui fait aujourd'hui son dernier exposé au Conseil de sécurité. Je souhaite vraiment que ses nouvelles fonctions lui permettent de continuer à mener ses efforts sincères pour renforcer et promouvoir le processus de paix juste et globale dans la région du Moyen-Orient.

Nous sommes réunis de nouveau aujourd'hui pour débattre du point de l'ordre du jour portant sur la situation au Moyen-Orient, une question dont nous restons saisis en raison de la poursuite de l'occupation israélienne depuis des décennies, durant lesquelles le Conseil de sécurité a été incapable de trouver une solution à cette occupation pour des raisons bien connues de tous. Du fait de cet échec, l'occupation israélienne des territoires arabes s'est transformée avec le temps d'une occupation militaire en une annexion par la force de territoires d'autrui et en une colonisation provocatrice et agressive reposant sur la politique du fait accompli et une agression continue, 24 heures sur 24, contre le peuple palestinien et contre nos citoyens dans le Golan syrien occupé.

La Charte des Nations Unies et le droit international considèrent que l'annexion ou l'appropriation des territoires d'autrui par la force constituent un crime contre la paix et la sécurité internationales. La Commission du droit international des Nations Unies a confirmé cette description. L'Article 2 de la Charte des Nations Unies, en complémentarité totale avec les principes du droit international, exhorte tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à s'abstenir « dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État,

soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et tous les autres organes et institutions de l'ONU ont adopté des centaines de résolutions appelant Israël à mettre fin à son occupation des territoires arabes. Malheureusement, plus de 40 ans après l'occupation par Israël des territoires arabes, y compris Jérusalem et le Golan syrien, il est clair qu'Israël rejette la paix et persiste à escalader l'agression et poursuivre les crimes de guerre, la colonisation, les assassinats, la terreur, la destruction, les détentions, les emprisonnements et la construction du mur de séparation.

Tout cela au vu et au su de ceux qui chantent les louanges de la démocratie et prétendent être les défenseurs des droits de l'homme dans d'autres parties du monde où les violations des droits de l'homme sont presque négligeables par rapport à celles commises par Israël dans les territoires arabes occupés. Cette politique israélienne, volontairement tolérée par certains et expressément protégée par de puissants États qui siègent au Conseil de sécurité, vise fondamentalement à nous éloigner d'une paix juste et globale.

Au cours de leur récent Sommet qu'ils ont tenu à Riyad, les dirigeants arabes ont relancé l'Initiative de paix arabe qui avait été adoptée au Sommet de Beyrouth en 2002. Cette Initiative a confirmé l'engagement arabe – en tant que choix stratégique – en faveur d'une paix juste et globale. Elle représente également un processus global et indivisible. L'engagement des États arabes en faveur de la réalisation d'une paix juste et globale doit être accompagné d'un engagement sérieux et concomitant du Gouvernement israélien et de ses partisans en faveur de l'instauration de cette paix, y compris son respect des résolutions de la légitimité internationale et du retrait des territoires occupés, comme le stipulent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La paix est une grande responsabilité politique dont le poids ne peut être ressenti que par ceux qui y croient vraiment. Nous ne pouvons pas parler de paix – ce noble mot – dans le contexte d'une logique israélienne qui cherche à diviser afin d'éviter de prendre les mesures nécessaires à la réalisation de la paix, et dans le contexte des tentatives faites par Israël pour réduire les nobles objectifs d'un processus de paix juste et globale dans lequel la communauté internationale place ses espoirs.

La Syrie a suivi avec une grande tristesse les événements survenus dans la bande de Gaza entre nos frères palestiniens. À cet égard, la Syrie insiste sur la nécessité pour les Palestiniens de surmonter les résultats de ces développements dangereux à travers le dialogue direct entre les parties concernées en vue de rétablir l'unité nationale palestinienne pour l'intérêt de la cause et les objectifs nobles de ce peuple. La Syrie tient à souligner qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ce but soit atteint.

Les manœuvres militaires qu'Israël continue de mener dans le Golan syrien occupé, pour la deuxième fois en quelques mois – manœuvres qualifiées par des responsables israéliens eux-mêmes comme étant les plus importantes depuis des années – sont la preuve éclatante de l'indifférence d'Israël vis-à-vis des conséquences potentielles de la préparation de nouvelles guerres, des provocations et du maintien de l'occupation. Ce qui est à la fois paradoxal et troublant, c'est que ces mesures israéliennes surviennent au moment où Israël essaie de promouvoir sa thèse relative à son attachement à la paix, alors que sa machine militaire continue de se mobiliser comme elle ne l'a jamais fait, ce qui est en contradiction totale avec la volonté de ne pas exacerber les tensions et d'œuvrer en faveur de la paix.

Le commandement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) dans le Golan a confirmé, le 11 juillet 2007, que cela fait des années que la tension le long de la frontière israélo-syrienne n'avait été aussi élevée. Le commandement de la FNUOD a également confirmé qu'Israël est entièrement responsable de cet état de fait. Ces manœuvres militaires israéliennes suspectes dans le Golan syrien occupé sont une source de graves préoccupations, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de menaces publiques formulées par des politiciens israéliens et des responsables de l'armée israélienne concernant la possibilité d'une guerre avec la Syrie. Tout cela va de pair avec la poursuite par Israël de l'opération de colonisation israélienne dans le Golan syrien occupé, le dernier cas en date était l'octroi par le Ministère israélien du tourisme de nouvelles terres syriennes – d'une superficie de 80 dunums dans la région d'el-Bouteiha, qui se trouve à l'extrême sud du Golan occupé, à l'intersection des frontières

jordanienne, syrienne et palestinienne – pour construire un village touristique.

Confirmant les intentions israéliennes d'agir contre la paix et contre la restitution des terres occupées à ses propriétaires, M. Netanyahou, Président du parti Likoud, a déclaré le 2 août 2007 devant des colons de Katzrin, une implantation bâtie sur les ruines de la ville syrienne de Qasrin, que « le plateau du Golan constitue une partie intégrante d'Israël et c'est la plus belle terre du nord d'Israël ». De plus, des déclarations ont été faites par M. Olmert, le Premier Ministre israélien, alléguant que le Golan est une partie intégrante d'Israël et que celui-ci resterait entre les mains des Israéliens tant qu'il resterait Premier Ministre d'Israël.

Israël prouve une fois de plus à travers de telles déclarations irresponsables qu'elle ne s'intéresse pas au processus de paix et qu'elle continue de mener une politique d'imposition du fait accompli, par la force et de façon contraire aux principes et buts de la Charte des Nations Unies. Israël foule également aux pieds, par des déclarations de ce type, les appels répétés de la Syrie et d'autres États arabes à l'instauration de la paix. Cela prouve sans l'ombre d'un doute qu'Israël n'a pas la volonté politique pour parvenir à cette paix.

Tout ceci signifie que la communauté internationale doit prendre des mesures qui contraignent Israël à se plier aux résolutions internationales et à s'asseoir de bonne foi à la table des négociations, surtout que le peuple syrien refuse de capituler et de se soumettre à l'occupation, et souhaite des négociations qui lui restitueraient tous ses territoires occupés aux frontières de la ligne du 4 juin 1967.

Mon pays suit de près l'appel à la tenue d'un événement international sur la paix à l'automne prochain. Il pense que toute initiative de ce type doit être clairement définie, avec des paramètres et objectifs précis. Un tel processus doit aussi offrir les garanties nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions issues de la légitimité internationale et constituer une initiative de paix globale et sincère qui assurera la restitution de tous les territoires arabes occupés. La politique consistant à perdre du temps et ignorer les droits légitimes des peuples n'est qu'une recette pour d'autres échecs vis-à-vis du règlement des problèmes de la région et protéger les projets israéliens de colonisation et d'expansion.

La République arabe syrienne a choisi comme option stratégique une paix globale et juste, sur la base des références de paix bien connues, qui comprennent de fait la restitution de toutes les terres arabes occupées, y compris le Golan syrien, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem. La poursuite de l'occupation va à l'encontre de la paix et signifie plus de conflit, plus de victimes et plus de destruction.

Le Président, M. Bachar Al-Assad, a dit récemment :

> « Les Israéliens doivent apprendre qu'une véritable paix qui dure a plus de sens que toute autre situation qui ne dure pas. Le coût de la paix est des centaines de fois moindre que le coût de l'occupation et de l'agression, qui ne peuvent pas durer éternellement. »

Ceci est la fin de ma déclaration. Qu'il me soit permis de commenter brièvement la déclaration du représentant d'Israël.

Le terrorisme d'État israélien est attesté au niveau international par des centaines d'institutions internationales pertinentes et il comprend des massacres, des crimes, des détentions, des emprisonnements, la construction de colonies, la construction d'un mur de séparation raciste dans les territoires occupés et la modification des sites des territoires palestiniens et syriens.

Le représentant d'Israël ne peut pas masquer la vérité, que chacun connaît ses allégations sans fondement. La vérité à laquelle nous faisons référence est représentée parmi les faits déjà cités par M. Williams dans sa déclaration liminaire. Les faits ont aussi été corroborés par les commandants de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la FNUOD, en plus de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice et de dizaines de résolutions émanant de divers organes, agences, institutions et entités des Nations Unies, comme par exemple l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le terrorisme d'État d'Israël a porté atteinte à des membres du personnel de la FINUL et des représentants internationaux. Ce terrorisme a entravé la

mise en œuvre de nombreuses résolutions du Conseil et du Secrétaire général, visant à envoyer des missions d'établissement des faits sur les crimes israéliens commis à Djénine, Naplouse et Qana. Le terrorisme d'État israélien refuse depuis des décennies de recevoir la Commission d'enquête des Nations Unies sur les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés.

La paix, ce sont des actes, non des paroles, et les actes que commet le Gouvernement israélien sont très éloignés de ses paroles et des clichés que répète son représentant permanent devant le Conseil.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Groupe des États arabes, toutes mes félicitations pour la façon dont vous avez présidé les travaux du Conseil durant le mois d'août. Notre Groupe a toute confiance que les travaux du Conseil seront couronnés de succès sous votre direction sage et éclairée. Je voudrais également exprimer, au nom du Groupe des États arabes, toute notre appréciation au représentant permanent de la Chine qui a assumé avec efficacité et brio la présidence du Conseil pendant le mois de juillet. Je voudrais également exprimer tous mes remerciements et toute mon appréciation à M. Michael Williams, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui sur la situation prévalant actuellement dans notre région. Je le remercie au nom du Groupe des États arabes pour le rôle constructif qu'il a joué et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions à Londres. J'espère qu'il restera en contact avec nous et avec la cause palestinienne.

Le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui du point de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il s'agit là d'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil depuis plus de cinq décennies. Comme on le sait, cette question, avec toutes ses ramifications, est au cœur du conflit israélo-arabe. Les événements survenus ces dernières années ont confirmé le bien-fondé de la conviction de la communauté internationale, que le règlement de cette question est au cœur du règlement global et juste du conflit.

Depuis le débat au Conseil sur la situation au Moyen-Orient du mois dernier, les territoires occupés ont été le théâtre d'une escalade pernicieuse de la violence de la part des autorités d'occupation israéliennes.

Au moment où le monde islamique marque l'anniversaire de la tentative de mise à feu de la mosquée Al-Aqsa, Israël poursuit ses agissements irresponsables, au premier rang desquels les opérations de destruction et de fouilles menées dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, en violation flagrante de l'intégrité de cette mosquée, menaçant ses soubassements et altérant son caractère et ses sites religieux. Nous dénonçons fermement les agissements d'Israël, qui visent le troisième lieu saint de l'Islam et la première Qiblah des musulmans.

Par conséquent, nous en appelons le Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales à assumer ses responsabilités et à intervenir immédiatement pour amener Israël à respecter les résolutions de la légalité internationale et cesser ses actions qui menacent l'identité religieuse et culturelle de Jérusalem. En outre, elles constituent une provocation et une atteinte aux sentiments des musulmans et contreviennent également à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Ces agissements irresponsables constituent également une violation flagrante des 16 résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 465 (1980), qui insiste sur le fait que toutes les mesures législatives, administratives, et toutes les démarches entreprises par les forces d'occupation israéliennes visant à modifier le statut juridique de Jérusalem occupée, sa structure démographique, sont illégales. En outre, ces mesures constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël en 1967, y compris Jérusalem. Ces mesures violent également la Convention de La Haye de 1954, qui stipule qu'aucune mesure ou acte hostile ne doit être entrepris à l'encontre des lieux de culte, patrimoine spirituel des peuples.

En plus de poursuivre ses opérations de destruction et de fouilles autour de la mosquée Al-Aqsa, Israël continue également ses incursions militaires, ses agressions à répétition sur les régions relevant de l'Autorité palestinienne, à Gaza et en Cisjordanie. Il poursuit également son blocus

économique et la construction illégale du mur d'expansion raciste. Il établit des routes de contournement visant à isoler les villes et villages palestiniens, rendant tout déplacement et toute communication entre eux extrêmement difficile, et continue de construire et d'étendre ses implantations.

Toutes ces mesures sont illégales et illégitimes et violent de manière flagrante le droit international, les résolutions des Nations Unies, la Feuille de route, adoptée par le Conseil par la résolution 1515 (2003). Elles ont non seulement des conséquences fâcheuses sur la sécurité et la stabilité de la région et du monde, mais sapent également les efforts déployés par la communauté internationale pour relancer le processus de paix mené par Quatuor, ainsi que la solution juste, durable et globale du conflit israélo-arabe, dont la question palestinienne constitue le noyau dur.

Cette solution ne verra pas le jour tant qu'Israël persiste dans ses mesures unilatérales pour imposer le fait accompli et influencer les résultats des négociations sur le statut définitif. Une solution durable ne verra le jour que si l'on met un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens, syriens et libanais, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, aux références de la Conférence de paix de Madrid, au principe de la terre contre la paix, et les exigences fixées par la Feuille de route, et l'Initiative de paix arabe, pour que le peuple palestinien puisse recouvrer tous ses droits politiques légitimes. Enfin, il pourra parvenir à la création d'un État indépendant sur son propre territoire, avec Jérusalem pour capitale.

Le Groupe des États arabes se dit pleinement solidaire avec la Syrie et exige d'Israël qu'il se retire entièrement du Golan arabe syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Le Groupe des États arabes se déclare également pleinement solidaire avec le Liban, son gouvernement et son peuple, dans l'application de la résolution 1701 (2006), notamment la récupération des territoires libanais toujours sous occupation israélienne – y compris la partie nord de la région de Ghajar, des fermes de Chebaa et des plaines de Kafr Chouba. Le Groupe des États arabes appuie les efforts consentis par le Gouvernement libanais pour étendre son autorité sur l'ensemble de ses territoires. Le Groupe des États arabes exhorte le Conseil à assumer ses responsabilités en vue d'amener Israël à cesser de violer quotidiennement l'espace aérien, les frontières terrestres et maritimes du Liban, et à fournir toutes les cartes relatives aux mines qu'il a laissées dans le sud, et les informations sur les positions de millions de bombes à sous-munitions et les bombes à fragmentation qui menacent la sécurité et les moyens de subsistance des civils.

Le Groupe des États arabes est d'avis qu'il est temps de libérer les prisonniers libanais qui croupissent depuis fort longtemps dans les prisons israéliennes, en violation des principes humanitaires et juridiques.

En conclusion, nous nous réservons le droit de soulever une fois de plus devant le Conseil la question de la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés. Nous espérons que le Conseil va amener Israël à se conformer à ses résolutions pertinentes relatives à ce conflit. Le Conseil devrait également assumer ses responsabilités et amener Israël à s'engager sérieusement dans le processus de paix et à répondre aux initiatives arabes, en particulier l'initiative de paix adoptée par le Sommet de Beyrouth en 2002 et réaffirmée par le Sommet tenu récemment à Riyad.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Salgueiro (Portugal (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord rendre un hommage particulier à M. Michael Williams, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et lui dire combien nous avons apprécié son travail solide, minutieux et dévoué. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, la Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, pays membre de l'Association européenne de libre-échange; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne est convaincue qu'il est de la plus haute priorité de faire progresser un processus de paix crédible, donnant au peuple palestinien un État indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité. La détermination européenne de contribuer au

règlement de ce conflit, comme élément de rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, reste inchangée.

En cette période d'initiatives diplomatiques et de dialogue accrus, nous avons le sentiment qu'il existe une occasion à saisir et qu'il ne faut pas la laisser passer. L'Union européenne encourage vivement les parties à poursuivre leur dialogue bilatéral, qui devrait permettre d'obtenir des résultats concrets et d'aboutir à des négociations politiques véritables afin de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit. Outre l'engagement des parties, l'appui constant de la communauté internationale est crucial pour faire avancer le processus de paix.

L'Union européenne est fermement résolue à jouer un rôle actif, notamment dans le cadre du Quatuor, afin de mettre en place un processus politique et diplomatique offrant la perspective d'un règlement global, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur la base de la Feuille de route, notamment ses buts et principes. Cet engagement a été renouvelé en juillet dernier lorsque les principaux responsables du Quatuor se sont réunis à Lisbonne, avec la première participation de Tony Blair, en sa qualité de Représentant du Quatuor. À cet égard, l'Union européenne s'est félicitée du discours du Président Bush du 16 juillet. Nous nous attendons à ce que le Quatuor participe et joue un rôle actif dans les préparatifs de la réunion internationale proposée pour le mois de novembre.

L'Union européenne souligne également l'importance de la reprise du dialogue entre le Quatuor et les parties et les représentants de la Ligue des États arabes. Nous pensons que l'Initiative de paix arabe est un élément majeur visant à faire progresser la paix régionale. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Quatuor, qui se tiendra en marge de l'Assemblée générale, et que nous espérons fructueuse, pour entendre les premières propositions de son représentant et pour discuter plus avant de la marche à suivre.

Les perspectives ouvertes dans les domaines politique et diplomatique doivent s'accompagner de progrès notables sur le terrain, où la situation demeure particulièrement préoccupante.

L'Union européenne est vivement préoccupée par les incidents graves de Gaza. Nous réaffirmons notre plein appui au Président Abbas et au Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Fayyad. La réconciliation et l'unité nationales à l'appui du programme de paix élaboré par le Président Abbas sont le seul moyen d'atteindre les objectifs nationaux palestiniens de manière pacifique, légale et démocratique. L'Union européenne s'oppose à toute division des territoires palestiniens et confirme sa volonté de collaborer avec toutes les parties palestiniennes dont la politique et l'action correspondent aux principes du Quatuor.

Nous suivons avec une inquiétude particulière la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Nous continuons de fournir une aide humanitaire d'urgence à la population de Gaza. Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties à œuvrer à la réouverture des points de passage pour entrer à Gaza et en sortir, pour permettre l'entrée de l'aide humanitaire et les échanges commerciaux, conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage.

La cessation de tous les actes de violence et de terrorisme entre les parties est d'une importance cruciale pour que le processus de paix réussisse. Nous réitérons notre appel en faveur de la libération du soldat israélien capturé ainsi que des parlementaires palestiniens détenus en Israël. Suite aux réunions récentes entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, l'Union européenne se félicite, en tant que première mesure, du transfert partiel par Israël des recettes fiscales et douanières palestiniennes jusqu'alors retenues et elle réitère son appel en faveur du déblocage immédiat et régulier des fonds restants et futurs. Nous saluons également la libération initiale de certains prisonniers et nous demandons instamment que d'autres mesures soient prises pour honorer les engagements pris lors de ces rencontres, y compris l'élimination des barrages et des points de contrôle en Cisjordanie. De telles mesures viendront étayer les progrès sur le volet politique et contribueront à créer le cadre et la confiance nécessaires pour faire avancer le processus de paix.

Les activités de peuplement à Jérusalem-Est et dans les alentours ainsi que dans le reste de la Cisjordanie et la poursuite de la construction de la barrière sur le territoire palestinien, qui sont contraires au droit international, sont une source de préoccupation particulière. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, nous ne reconnaîtrons pas les changements apportés aux frontières d'avant 1967, autres que les modifications approuvées par les parties. L'Union

européenne a repris son aide financière et technique directe à l'Autorité palestinienne. Nous sommes déterminés à aider à construire les institutions et l'économie du futur État palestinien, qui, selon nous, jouera un rôle fondamental pour accélérer le processus de paix. Cela est également au cœur du mandat de Tony Blair, dont l'Union européenne s'est chaleureusement félicitée de la nomination en tant que Représentant du Quatuor.

L'Union européenne appuie fermement le renforcement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban ainsi que son gouvernement légitime et démocratique. Nous lançons à nouveau un appel en faveur de l'application rapide et intégrale des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) et de toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil, et nous demandons à la Syrie et aux autres pays de la région de s'abstenir de déstabiliser le Liban.

L'Union européenne se félicite de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et elle réaffirme qu'elle est résolue à jouer un rôle actif au sein de la FINUL. Nous condamnons vigoureusement tous les actes de violence visant la FINUL, en particulier celui qui, en juin, a coûté la vie à six Casques bleus du contingent espagnol.

L'Union européenne reste vivement préoccupée par la violence actuelle au Liban, notamment à Nahr el-Bared, et elle condamne à nouveau les attaques contre le peuple libanais et les Forces armées libanaises. L'Union européenne exhorte toutes les forces politiques à rechercher une solution à l'impasse politique au moyen du dialogue et dans le plein respect des institutions démocratiques du pays. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction toutes les initiatives constructives et les efforts de médiation de la communauté internationale.

Le Président : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 40.